



Le CAUE 66

40 ans
au service
des acteurs
du cadre de vie

66

Pyénées-Orientales

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

>Rapport d'activité 2019

1 RAPPORT MORAL DE LA PRÉSIDENTE

2 QUI SOMMES-NOUS ?

5 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

6 L'ÉQUIPE, LES STAGIAIRES

8 LE FINANCEMENT DU CAUE 66

11 MISSION DE CONSEILS AUX PARTICULIERS

Les missions du CAUE 66

Des outils à la disposition des particuliers

20 MISSION DE CONSEILS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le conseil aux communes

Carte des communes conseillées

Communes conseillées et interventions menées

Zoom sur la commune de Saint-Jen-Pla-de-Corts

Zoom sur la commune de Saint-André

Communautés de communes conseillées et interventions menées

Conseil Départemental, conseils et interventions menées

Organismes et structures, conseils et interventions menées

43 MISSION INFORMATION ET SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

Mission d'information et sensibilisation du grand public

La sensibilisation scolaire

Les animations grand public

53 MISSION FORMATION ET INFORMATION DES PROFESSIONNELS ET DES ÉLUS

54 PARTICIPATION AUX INSTANCES

56 LES GUIDES RÉALISÉS POUR LES ÉLUS ET LES PROFESSIONNELS

60 LES OUTILS DE COMMUNICATION

63 LA DOCUMENTATION / LE CENTRE DE RESSOURCES

64 LEXIQUE

Les activités du CAUE 66 ont été nombreuses et riches cette année 2019. J'ai le plaisir de livrer à votre lecture ce rapport d'activité, je vous invite à le parcourir. Chacun pourra y découvrir la richesse et la diversité des missions ou propositions menées dans nos territoires. Notre activité de conseil tant auprès des élus que des particuliers, témoigne d'une montée en puissance de préoccupations dans le domaine de la transition écologique, d'urbanisme durable, de performance énergétique, d'économie circulaire... Le CAUE 66 investit ce champ et développe des outils et rencontres pour éclairer choix et décisions.

Le CAUE 66, interlocuteur de proximité et relais national tel qu'il a été imaginé dès sa création en 1977, joue un rôle fédérateur autour duquel les élus, les services de l'Etat, les enseignants, les citoyens, peuvent se rencontrer et échanger afin de trouver ensemble des solutions adaptées.

Partenaire filial du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, il lui apporte son appui technique aux politiques du territoire. Nous nous sommes attachés en 2019 à développer toujours plus de synergies avec les différents services du Département.

Partenaire privilégié des collectivités locales, véritable service public de proximité, il s'est affirmé au fil des années comme un outil d'aide à la décision, capable d'accompagner les élus dans leurs projets de construction et dans l'aménagement quotidien de leur territoire.

En éclairant leurs choix et en adaptant la réflexion préalable aux préoccupations des élus et des habitants le CAUE 66 contribue à la meilleure prise de décision. Pour cette année 2020, notre équipe d'architectes, paysagistes, géologue va se tenir à disposition des nouvelles équipes municipales pour les accompagner dans leurs projets et leur présenter, une vision alternative pour l'aménagement de nos territoires.

Je souhaite qu'il soit, plus que jamais un outil de proximité capable d'accompagner les communes de notre département dans leurs projets d'aménagement et de construction mais aussi dans leur engagement pour la préservation de leurs richesses paysagères et patrimoniales.



Le CAUE 66 a également renforcé ses actions de sensibilisation, en les diversifiant et en élargissant les publics visés, des journées d'information et des visites pour les professionnels, des actions pédagogiques de sensibilisation pour les collégiens. Le CAUE 66 a intégré en septembre 2019, le PDEAC, Plan Départemental d'Éducation Artistique et Culturel. La sensibilisation passe par la transmission de savoirs, de savoir-faire, mais aussi de savoir-être, pour aborder toute la complexité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Je remercie chaque membre du conseil d'administration pour la contribution qu'il apporte au CAUE 66 et la confiance qu'il accorde à son action.

Je tiens à remercier toute l'équipe du CAUE 66, investie avec énergie sur ses missions de service public, qui ne cesse d'explorer avec imagination les moyens de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et environnementale de nos territoires.

Je ne peux qu'inviter tous les acteurs d'un projet, habitants, élus, professionnels à poursuivre ou à initier de nouvelles collaborations avec le CAUE 66, dans l'intention de conforter l'action publique autour de la qualité du cadre de vie.

Conseiller, sensibiliser, former, informer mais aussi révéler, éveiller, faire comprendre, proposer d'autres approches... voilà sans doute ce qui explique son utilité, et la pérennité du CAUE 66, depuis 40 ans !

Je vous souhaite une agréable lecture.

Marie-Pierre SADOURNY
Présidente du CAUE 66
Conseillère Départementale en charge
de l'Éducation et des collèges

QU'EST-CE QU'UN CAUE ?

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement - CAUE - est un organisme départemental d'information, de conseil, de formation, de rencontres et d'initiatives, ouvert à tous.

Le CAUE a un statut associatif et assure une mission de service public auprès des collectivités, des professionnels et des particuliers et a pour but de promouvoir et de sensibiliser à la qualité architecturale, urbaine et environnementale.

Créés à l'initiative des Conseil Généraux, les CAUE sont présidés par un élu. La gouvernance est assurée par un Conseil d'Administration où sont représentés les élus, les services extérieurs de l'État, les organisations professionnelles, les associations et les personnes qualifiées.

Son Assemblée Générale regroupe l'ensemble des communes, communautés de communes, organisations professionnelles, organismes départementaux et consulaires, associations,...

Le CAUE est investi d'une mission de service public, dans un cadre et un esprit associatif qui excluent toute maîtrise d'œuvre.

Ses statuts sont définis par décret.

LES FONDEMENTS DU CAUE

« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. »

Cet extrait de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture plante le décor de la genèse des CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

QUELLE EST L'HISTOIRE DES CAUE EN QUELQUES DATES ?

1975 Création du Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie

1976 Vote de la loi sur la protection de la nature

1977 Naissance des CAUE - 3 janvier : loi n° 77-2 sur l'architecture - 20 octobre : décret portant création de la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP)

1979 Loi de finances qui autorise les départements à établir par délibération du Conseil Général une taxe additionnelle à la taxe locale d'équipement (TATLE)

1982 1^{ère} décentralisation : loi du 2 mars relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

2000 La loi Solidarité Renouvellement Urbain de 2000 a inscrit le CAUE dans le code de l'urbanisme.

Article L121-7 « (...) Les communes ou établissements publics compétents peuvent avoir recours aux conseils du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement lors de l'élaboration, de la révision ou de la modification de leurs documents d'urbanisme. (...) »

2015 La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour une croissance verte a complété, par son article 22, le code de l'énergie : elle introduit le CAUE dans le code de l'énergie, et a complété, par son article 188, le code de l'environnement : elle introduit le CAUE dans le code de l'environnement

2016 La loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, a complété, par son article 80, le code de l'énergie : dans certains cas, elle invite la maîtrise d'ouvrage à recourir au conseil des CAUE.

2016 La loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016, de développement et de protection des territoires de montagne a ajouté le CAUE dans le code de l'urbanisme. À cet endroit, la loi prend en compte la capacité d'action en réseau des CAUE pour aborder une problématique qui dépasse les limites strictement institutionnelles départementales.

“ Parce que la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect du patrimoine et des paysages naturels, urbains sont d'intérêt public, les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement ont été créés le 3 janvier 1977.

Article L122-25 « Pour l'élaboration des propositions des prescriptions particulières de massif, les comités de massif peuvent recourir gratuitement, en tant que de besoin, aux services techniques de l'État ainsi qu'aux conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement. »

QUI EN EST À L'INITIATIVE ?

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Orientales a été créé à l'initiative du Conseil Général, dans le cadre de la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977, le 15 septembre 1979, date à laquelle l'Assemblée Générale constitutive a adopté les statuts de l'association.

QUEL EST SON OBJECTIF ?

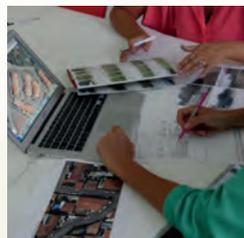
L'objectif est d'améliorer la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.

- en les adaptant au contexte local.
- en intervenant auprès des élus, des maîtres d'ouvrage publics et privés et des professionnels pour que tout projet d'aménagement et de construction fasse l'objet d'une démarche de qualité.
- en favorisant la participation des habitants à l'élaboration de leur cadre de vie.

Le CAUE 66 est engagé dans des enjeux tels que la maîtrise de la consommation foncière, la démocratisation de l'architecture, la gestion des ressources naturelles, ou encore la limitation de la consommation d'énergie. Il conseille et apporte des réponses à des problématiques locales, qui intègrent aussi les enjeux nationaux.

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Quatre missions pour améliorer le cadre de vie



> Conseiller les particuliers désirant construire ou réhabiliter

Fournir aux personnes qui désirent construire ou réhabiliter les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions, leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural.



> Conseiller les collectivités territoriales

Être à la disposition des collectivités et des administrations publiques pour des conseils et un accompagnement dans tous les projets et demandes d'aménagement du territoire.



> Informer > Sensibiliser le grand public et les jeunes

Développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation des publics (grand public, scolaires, associations) dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme et l'environnement.



> Former les maîtres d'ouvrage, les professionnels et les élus

Contribuer directement ou indirectement à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels, des élus, des agents de l'administration et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction et de l'aménagement.

QUELLES SONT SES SPÉCIFICITÉS D'INTERVENTION ?

Une expertise professionnelle,

l'équipe est composée de professionnels de disciplines diverses, architecture, urbanisme, paysage, environnement, communication qui ont développé des compétences spécifiques liées aux approches transversales de l'aménagement, aux démarches environnementales et aux pratiques pédagogiques pour répondre aux préoccupations des particuliers, des professionnels et des collectivités.

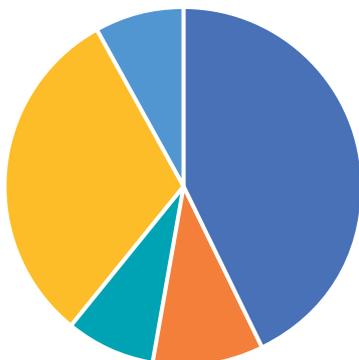
Une connaissance du territoire,

l'ancrage local et une longue expérience du conseil aux élus territoriaux sur le terrain, une culture pluridimensionnelle de l'aménagement, une approche interdisciplinaire, mêlant le paysage, l'urbanisme, l'architecture, le patrimoine et l'énergie.

Un acteur culturel au service de la démocratie locale,

l'équipe s'efforce de développer au quotidien, auprès de tous les acteurs de l'aménagement, des décideurs aux usagers, une exigence de qualité, les outils et les clés afin de leur donner les moyens de jouer leur rôle avec efficacité, pertinence et de les responsabiliser dans l'élaboration d'un cadre de vie partagé et collectif.

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DU CAUE 66



- **43%** Sensibilisation et formation
- **10%** Particuliers
- **8%** Autres publics
- **31%** Collectivités
- **8%** Concertation et coordination

QUELLE EST SA GOUVERNANCE ?

Investi d'une mission de service public et d'intérêt général, le CAUE 66 est présidé par un élu local.

Le conseil d'administration du CAUE 66 est constitué d'élus locaux, de représentants de l'État, de personnes qualifiées, de représentants des professions concernées, de membres élus par l'Assemblée Générale et d'un représentant du personnel.

Historiquement né de la volonté du Département, c'est ce dernier qui est en charge au sein du Conseil d'Administration, de la gouvernance de l'association.

LES CHANGEMENTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2019

Les élus :

Marie-Pierre SADOURNY, Conseillère Départementale en charge de l'Éducation et des collèges, administratrice depuis avril 2015, a été élue Présidente du CAUE 66 en avril 2019, en remplacement de Toussainte CALABRÈSE.

Les représentants de l'État :

Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, Michel ROUQUETTE, muté dans le département 63, est remplacé par Frédéric FULGENCE en fin d'année 2019.

Représentants des professions concernées désignés par le préfet :

- Jean-Pierre CARRETTE, paysagiste, en remplacement de Marie-Adèle GUILPAIN.

Représentant des personnes qualifiées désignées par le préfet :

- Jean-Luc PUJOL, en remplacement de Michel GUALLAR de la Chambre d'Agriculture

Nouveaux membres désignés par l'Assemblée Générale :

- Stéphane BOUILS, Directeur du CFA
- Jean-René CASALS, Directeur du GRETA
- Adrienne COSTA, Architecte, enseignante à l'École d'Architecture de Toulouse
- Madeleine GARCIA-VIDAL, Maire de Saint-Hippolyte, Conseillère Communautaire - Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole



Présidente du CAUE 66

- **Marie-Pierre SADOURNY**
*Conseillère Départementale La Plaine d'Illobéris
en charge de l'éducation et des collèges*

Membres désignés par le Département

- **Toussainte CALABRÈSE**
*Vice-Présidente du Conseil Départemental,
Conseillère Départementale Perpignan V*
- **Charles CHIVILO**
*Conseiller Départemental La Vallée de l'Agly,
Président de la Communauté de Communes
Agly-Fenouillèdes et Maire de Maury*
- **Robert GARRABÉ**
*Vice-Président du Conseil Départemental,
Conseiller Départemental Vallespir-Albères,
Maire de Saint-Jean-Pla-de-Corts*
- **Édith PUGNET**
Conseillère Départementale Les Aspres
- **Martine ROLLAND**
*Vice-Présidente du Conseil Départemental,
Conseillère Départementale Vallespir-Albères*

Représentants de l'État

- **Jean-Marc HUERTAS**
*Chef de l'Unité Départementale
de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP66)*
- **Philippe JUNQUET**
*Directeur Départemental des Territoires
et de la Mer (DDTM)*
- **Michel ROUQUETTE**
Directeur Académique Pyrénées-Orientales

Personnes qualifiées désignées par le Préfet

- **Jean-Luc PUJOL**
Représentant la Chambre d'Agriculture
- **Pierre TRONCHON**
*Urbaniste, Ancien directeur de l'École
d'Architecture de Montpellier*

Représentants des professions concernées désignés par le Préfet

- **Bernard CABANNE**
Architecte urbaniste
- **Jean-Pierre CARRETTE**
Paysagiste urbaniste
- **Ghislaine NICOLAU-NADAL**
Architecte
- **Alicia ORTIZ**
Architecte urbaniste paysagiste

Membres élus par l'Assemblée Générale

- **Stéphane BOUILS**
Directeur du CFA
- **Jean-René CASALS**
Directeur du GRETA
- **Adrienne COSTA**
*Architecte, enseignante à l'École
d'Architecture de Toulouse*
- **Madeleine GARCIA-VIDAL**
Maire de Saint-Hippolyte
- **Francis MANENT**
Maire de Saint-André
- **Denis NOUGUÉ**
*Secrétaire Général de la Confédération de l'Artisanat
et des Petites Entreprises du Bâtiment des Pyrénées-
Orientales (CAPEB)*

Représentant élu par le personnel du CAUE 66

- **Pascale MIRALLES**
Assistante de Direction au CAUE 66

L'équipe, les stagiaires

> L'ÉQUIPE

au 31 décembre 2019

En fin d'année 2019, nous avons accueilli au sein de l'équipe deux nouvelles conseillères : Héloïse BLANZAT et Marie-Ange BOGUE.

Bienvenue aux nouvelles recrues !

En début d'année 2019, Laurence MONDON, conseillère a quitté le CAUE 66.

Nous la remercions pour tout ce qu'elle a apporté au CAUE 66 durant ces 17 années de présence.

Comment fonctionne l'équipe ?

Le pôle technique :

Avec un solide ancrage territorial, le CAUE 66 bénéficie de l'expertise métier de professionnels de l'architecture, d'urbanisme, des paysages et de l'environnement.

Il met en œuvre des actions de sensibilisation, de vulgarisation et de coordination et réalise des diagnostics, des recommandations.

Cette équipe travaille au quotidien avec les élus et les techniciens des communes ou des communautés de communes.

Le pôle administration est organisé en deux secteurs :

- le secrétariat de direction, gestion administrative, sociale, financière, gestion du courrier, appels téléphoniques, accueil, classement, prises de rendez-vous et préparations des conseils aux particuliers porteurs de projets, animation du centre de ressources. Il gère aussi l'organisation matérielle des manifestations, des agendas des collègues conseillers et la communication.
- la représentation et la promotion du CAUE 66 auprès des institutions, collectivités et acteurs départementaux, régionaux, relation de proximité avec les élus, les techniciens, les partenaires, faciliter les échanges, recueil relatif des projets territoriaux, suivi des projets, suivi des démarches partenariales, aide aux contacts avec tous les organismes partenaires, préparation de projets de convention, développement des actions d'animations et de formations, organisation de conférences, de journées de sensibilisation...

> NOS STAGIAIRES

en 2019

Différents métiers sont représentés au CAUE 66, une variété qui illustre la diversité des acteurs.

Stage de 3^{ème}

Le stage permet aux élèves de 3^{ème} d'établir leur premier contact avec le monde de l'entreprise, la découverte d'un secteur, son fonctionnement, son intérêt. Dans le processus d'orientation des collégiens, ce stage d'observation est primordial. Cette confrontation au milieu professionnel va leur permettre de confirmer des aspirations professionnelles ou au contraire, prendre conscience de ce qu'ils ne souhaitent pas. Au cours de leur semaine de stage, l'équipe du CAUE 66 les accompagne et leur fait découvrir un métier.

Ainsi, à la fin de leur stage, les élèves ayant choisi le CAUE 66 auront un aperçu et une idée un peu plus précise des métiers liés à l'architecture, l'urbanisme, au paysage et à l'environnement.

Stage étudiant

Le CAUE 66 a accueilli deux stagiaires en 2019 :

▪ **Lola GRANDFILS**, étudiante en BTS Design d'espace à l'école de design de Montpellier, l'ESDAC, a intégré le CAUE 66 durant 6 semaines.

Elle a travaillé sur les différentes missions du CAUE 66, et notamment l'installation des containers pour la fibre optique : propositions d'aménagement et de traitement paysager de ces équipements.

▪ **Sarah DESTIZONS**, étudiante de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse, a été accueillie durant 4 semaines.

Elle a travaillé sur la découverte de l'ensemble des missions du CAUE 66 et, en particulier, sur la conception du document « Note d'enjeux » qui a été repris ensuite dans le guide de l' élu.

Elle a également participé aux visites des villages dans le cadre du concours « Villes et villages fleuris » avec le jury départemental.

Merci à nos stagiaires de l'année 2019 !

PRÉSIDENTENCE



MARIE-PIERRE SADOURNY

*Présidente du CAUE 66,
Conseillère Départementale La Plaine d'Illobérès
en charge de l'éducation et des collèges*

DIRECTION



Stéphane VALLIÈRE

*Directeur
Conseiller en architecture,
urbanisme et patrimoine*

ADMINISTRATION



Pascale MIRALLES

*Assistante de Direction
Représentante du personnel*



Marie Ange BOGUE

*Conseillère en charge des relations
avec les élus et les partenaires*



Héloïse BLANZAT

Conseillère paysagiste



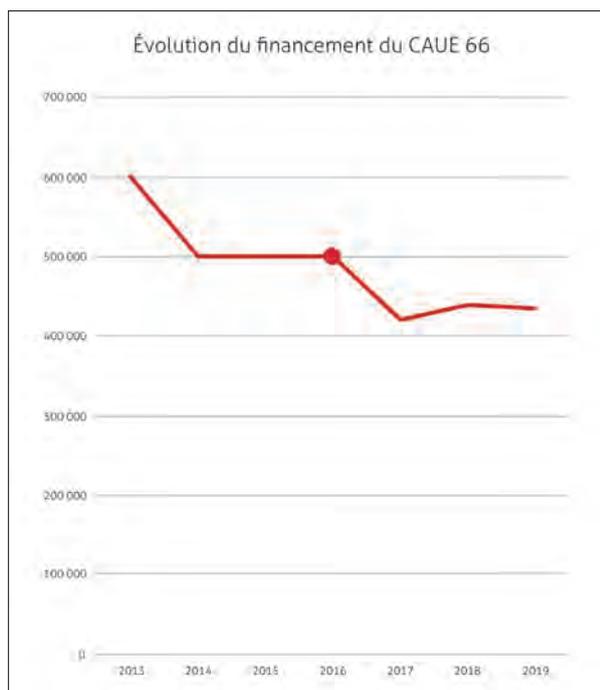
Corinne CHOZNACKI

Conseillère bâti

Le financement du CAUE 66

QUEL EST SON FINANCEMENT ?

Le CAUE 66 est financé par une fraction de la part départementale de la Taxe d'Aménagement (TA), dont le taux est voté par le Conseil Départemental, taxe qui finance également la politique des espaces naturels sensibles (ENS).



De 2013 à 2016, le Conseil Départemental avait mis en place une convention de partenariat avec le CAUE 66 et lui versait une subvention de fonctionnement.

À partir de 2017, c'est la Taxe d'Aménagement qui est reversée au CAUE. La Taxe d'Aménagement a été créée par l'article 28 de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative. Elle remplace à compter du 1^{er} mars 2012, l'ensemble des taxes et certaines participations d'urbanisme existantes.

Article 1.5.2 de la circulaire du 18 juin 2013 relative à la réforme de la fiscalité de l'aménagement. Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement : « *Le département peut déterminer lors de la délibération instaurant la TA ou dans une délibération ultérieure, ou tout autre document, la part en pourcentage (%) affectée aux espaces naturels sensibles (ENS) et au fonctionnement des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)* ».

Le suivi administratif du personnel (bulletin de salaires, charges sociales ...) est assuré par le cabinet d'expertise comptable Alain et Guillaume Dario.

Alain DARIO, expert comptable (inscrit au tableau de l'ordre de la région de Montpellier) assure la comptabilité générale.

Anne-Marie CONNES, du cabinet Roussillon Audit Conseil, experte comptable (inscrite au tableau de l'ordre de la région de Montpellier) est la Commissaire aux Comptes.

Le suivi statutaire et social des salariés (assistance à la mise en place d'outils RH, contrats,) est assuré par le cabinet Cat'Avoc.

Maître Valérie MOIROUD-GONZALEZ (diplômée d'un D.E.S.S. en Gestion du Personnel et du Certificat d'Appétitude à la Profession d'Avocat C.A.P.A.) assure le suivi.



Expert-comptable

La comptabilité générale et analytique est tenue par le Cabinet d'expert-comptable **Alain DARIO**.



Commissaire aux comptes

La mission de commissaire aux comptes est assurée par **Anne-Marie CONNES** du cabinet Roussillon Audit Conseil.



Avocate

Le suivi statutaire et social des salariés est assuré par **Maître Valérie MOIROUD-GONZALEZ**.

“

Sur l'exercice 2019
du CAUE 66, le total des produits
s'est élevé à **451 420.06 €.**

En regard, le total des charges
d'exploitation de l'exercice 2019
s'est élevé à **395 306.34 €.**

Les comptes de l'exercice 2019
se soldent par un résultat positif
de **+ 56 113.72 €.**

ACTIVITÉ DU RÉSEAU :

La Fédération Nationale des CAUE - FNCAUE - regroupe les 93 CAUE présents en France et dans les D.O.M. Son rôle est de représenter, défendre et promouvoir les CAUE.



c|a.u.e
Fédération nationale

VIE INSTITUTIONNELLE :

Conseil d'administration

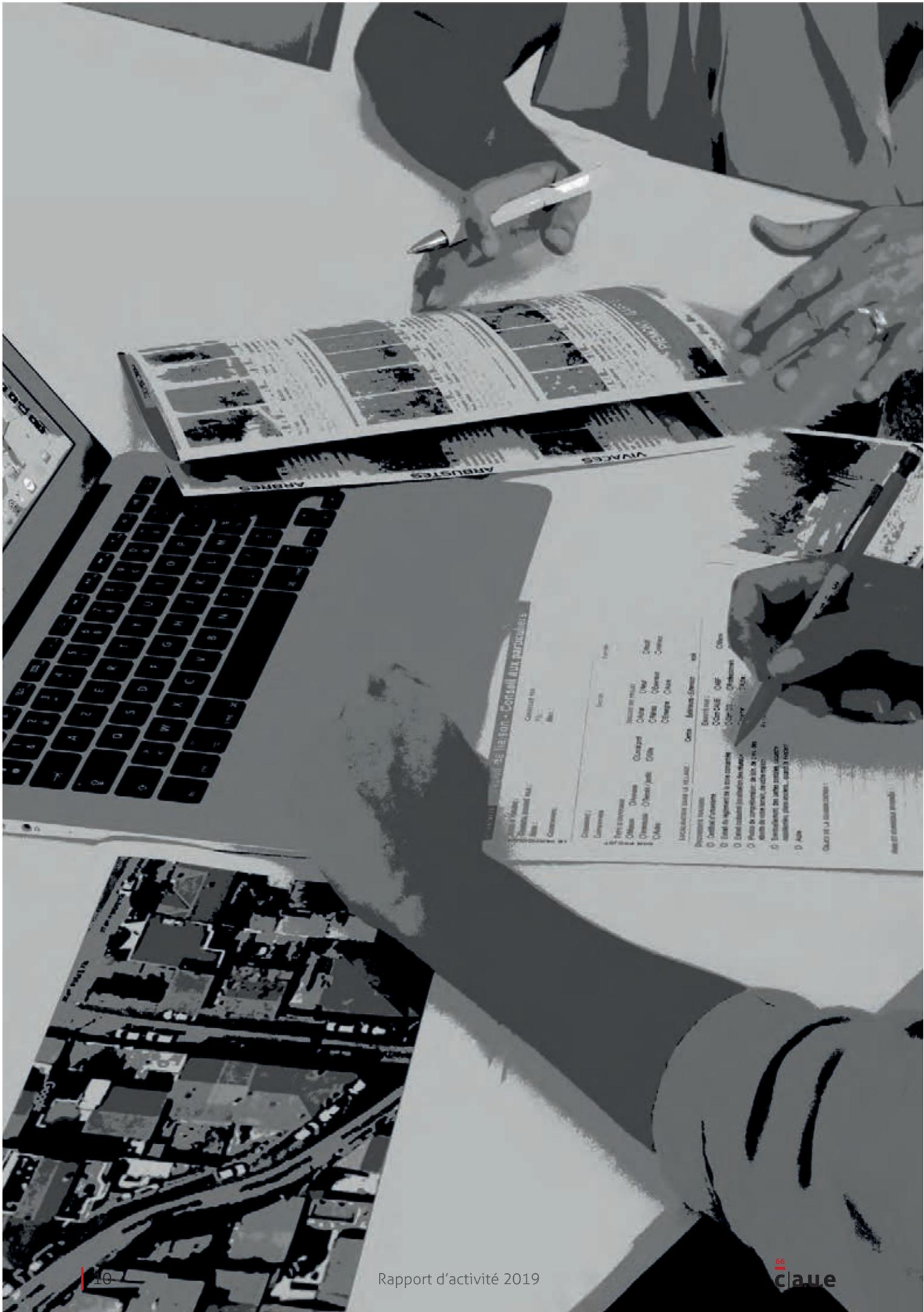
Les 22 membres du Conseil d'Administration se sont réunis le 18 avril, le 27 juin et le 19 décembre 2019 au siège du CAUE 66.

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale a été réunie le 27 juin 2019 au siège du CAUE 66 en présence de 22 membres.

Elle agit en partenariat avec les différents ministères en lien avec l'activité des CAUE. Elle organise le travail de production et de collaboration entre les CAUE. Elle assure un travail de veille législative sur les différents textes de loi impactant les CAUE dans leurs missions ou leur fonctionnement.

La formation continue est assurée régulièrement par la FNCAUE.



Mission de conseils aux particuliers

Ce que dit la loi :

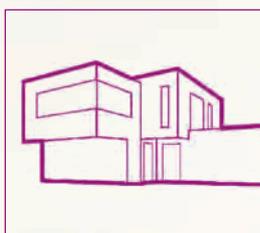


La loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture consolidée par la loi LCAP du 7 juillet 2016 précise :

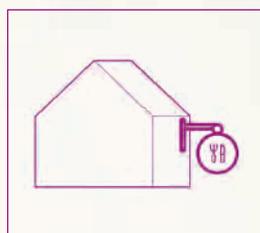
**« Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage (...)
Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à saisir les enjeux paysagers des sites urbains et ruraux concernés et à assurer la qualité architecturale des constructions, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre. »**

Le conseil prend la forme d'un entretien avec le conseiller architecte ou paysagiste dans les locaux du CAUE 66 ou dans le cadre de permanences organisées sur le territoire ainsi qu'à l'occasion de salons professionnels.

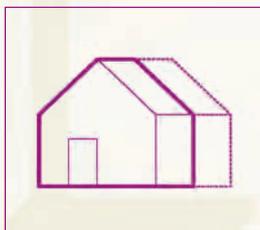
Il concerne les particuliers désirant faire construire, restaurer, réhabiliter ou aménager un terrain, un jardin... confrontés à des difficultés de conception, un dispositif d'autorisation relativement complexe ainsi qu'à de nombreux refus administratifs.



39%
projets de construction



12%
projets d'enseignes en façade commerciale



19%
projets d'extension



6%
projets d'aménagements paysagers



15%
projets de restauration ou rénovation



9%
autres projets (questions d'urbanisme essentiellement)

RÉFLÉCHIR À SON HABITAT

Qu'il s'agisse d'une réhabilitation ou d'une construction neuve, le CAUE 66 permet à tout habitant de bénéficier d'un entretien avec des professionnels. Ces derniers lui assurent des conseils neutres, indépendants et gratuits en lien avec les caractéristiques de notre département.

Un gage de qualité pour le cadre de vie et la cohérence paysagère.

EN QUOI LE CAUE 66 PEUT-IL VOUS AIDER ?

Intervenant hors du champ de la maîtrise d'œuvre et de la demande d'autorisation, comme la loi le prévoit, la mission de conseil du CAUE 66 consiste à fournir des informations générales (culturelles, techniques et réglementaires) et surtout à proposer une méthode d'élaboration d'un projet à des « maîtres d'ouvrages » non-professionnels.

Différentes plaquettes réalisées par le CAUE 66 sont remises aux particuliers qui peuvent également les consulter sur son site Internet (www.caue66.fr), notamment :

- le guide sur « Les façades et leur mise en valeur »,
- la fiche « Programmer son opération » qui incite à une réflexion préalable avant de se lancer dans un projet de construction,
- le guide sur « Les alternatives aux gazons »,
- le guide sur « le choix des végétaux », etc...

OBJECTIFS ET ENJEUX

Au-delà des renseignements donnés, la mission de conseil permet de décrypter les caractéristiques architecturales, urbanistiques et paysagères.

Elle sensibilise à la notion de coût global, elle invite à une réflexion sur les projets, besoins, aspirations liés aux modes de vie et aux espaces.

Le conseiller a par ailleurs un rôle de relais vers les professionnels/experts, maîtres d'œuvre, artisans. Il explique le rôle de chacun en fonction du problème posé par le particulier.

Dans l'idéal, le conseiller reçoit les particuliers en amont, à la genèse du projet, mais cela peut être également en cas de refus de permis de construire ou de problème administratif en cours d'instruction.

Les conseillers peuvent être également consultés pour les règlements qui s'appliquent sur le territoire du projet, l'implantation de la future construction dans l'environnement, l'organisation des espaces de vie, l'aménagement des espaces extérieurs, les solutions pour un habitat économe en énergie, les modes de construction adaptés, les demandes administratives à engager,...



Les chiffres 2019
du conseil aux particuliers
Un total de **338** rendez-vous :

- 138 dans les locaux de CAUE 66
- 90 dans les salons professionnels et dans les permanences
- 110 conseils téléphoniques ou par mail

DÉROULÉ D'UNE SÉANCE

Les conseils aux particuliers sont toujours personnalisés et dépendent des besoins exprimés. Les conseils les plus récurrents concernent la restauration/réhabilitation de bâtiments, la construction ou l'extension et l'aménagement d'espaces extérieurs.

Les conseils techniques sur la restauration ou réhabilitation se font à partir de photos apportées par le particulier. Certains sont généraux et concernent des principes similaires à tous les bâtiments, notamment sur la respiration des maçonneries, les problèmes d'humidité, les performances thermiques, etc. Ces conseils s'affinent au fur et à mesure de la séance en fonction des modes de vie et d'usages, des souhaits et des possibilités financières.

Le but de ces conseils techniques est d'expliquer le fonctionnement général d'un bâtiment ancien afin que son propriétaire puisse faire des choix cohérents et durables.

Les conseils concernant une construction ou une extension se font à partir de l'étude préalable au rendez-vous des documents fournis par le particulier : extrait cadastral, règlement d'urbanisme, etc. Le conseiller s'assure tout d'abord de la faisabilité du projet en vérifiant les différents documents d'urbanisme (type PPR etc.). Les conseils qui suivent portent sur l'implantation du bâtiment compte-tenu du climat local, du site et de son environnement. Les conseils se personnalisent par la suite car ils s'appuient sur le mode de vie.

Le but de ces conseils est d'aider les particuliers à formaliser un programme, une demande en fonction de leurs besoins tout en les aidant à se détacher d'images prédéfinies ne correspondant pas toujours à leur mode d'habiter.

Les conseils concernant l'aménagement d'espaces extérieurs se font à partir de photos de site, parfois du règlement d'urbanisme et d'échanges sur la façon de vivre et de pratiquer les espaces. Les conseils concernant les aménagements paysagers se font en lien avec la construction bâtie. En effet, la relation entre l'intérieur et l'extérieur est primordiale. De plus, les aménagements paysagers peuvent avoir des répercussions positives ou négatives sur le bâtiment. Des plantations imposantes et persistantes peuvent empêcher la lumière de rentrer dans le bâtiment. Au contraire, le choix d'une végétation au feuillage caduc permettra d'apporter fraîcheur et protection au bâtiment lorsque l'implantation est adéquate.

Le but de ces conseils est de réorienter les particuliers vers un architecte, un paysagiste concepteur, un bureau d'études, une entreprise, un fournisseur susceptible de concrétiser physiquement les choix, méthodes, projets mis en place durant la séance. Il est régulier que des particuliers reviennent en séance de conseil plusieurs semaines ou mois après afin d'aller plus loin.

Des outils à destination des particuliers

MÉTHODE POUR ÉLABORER UN PROJET

Faisabilité

Il est primordial de s'informer des règlements d'urbanisme en vigueur, des servitudes propres au secteur de la commune (POS, PLU), plan de prévention des risques, secteurs protégés, règlements de lotissement...)

Attentes

La réflexion doit porter sur le bâtiment ainsi que sur son environnement à différentes échelles. Il est utile de prendre en compte les grandes étapes de la vie pour moduler les espaces en fonction des besoins. Ces éléments peuvent aussi constituer des arguments en cas de vente d'un bien.

Documents nécessaires

Extrait du règlement de la zone concernée ■ Extrait du cadastre ■ Photos de compréhension (de loin, de près, des abords du terrain, de la maison...) ■ Certificat d'urbanisme ■ Cartes postales, cadastres napoléoniens, plans anciens... quand ils existent.

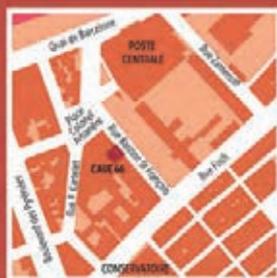
Attention!

Conformément aux statuts des CAUE, les architectes et paysagistes ne réalisent ni esquisse, ni plan et n'assument aucune mission de maîtrise d'œuvre.

Sur rendez-vous exclusivement
au CAUE ou sur les lieux de permanences, renseignez-vous et prenez rendez-vous au :
04 68 34 12 37

Un centre de documentation

vous accueille aussi gratuitement, sur rendez-vous.



11 rue de Bastion St-François | 66000 PERPIGNAN
Tel. : 04 68 34 12 37 | contact@caue.66.fr
www.caue66.fr



Présidente Marie-Pierre Saboury, Conseillère Départementale



Le **caue** vous conseille gratuitement pour aménager, construire, rénover, agrandir, transformer une maison ou un terrain.



www.caue66.fr

Sur quels projets le CAUE peut-il vous accompagner ?

CONSTRUCTION OU EXTENSION

Vous souhaitez construire une maison individuelle

Comment s'insérer dans le paysage ? ■ Comment s'implanter sur la parcelle ? ■ Comment prendre en compte le climat ? ■ Comment adapter la maison au relief ? ■ Comment organiser les accès, les routes et les chemins ?

Vous souhaitez créer une extension

Comment implanter ce nouvel élément par rapport à l'ancien ? ■ Comment raccorder les deux parties ? ■ Quel style d'architecture choisir ? ■ Quels matériaux utiliser ?

RESTAURATION OU RÉHABILITATION

Vous êtes propriétaire d'un bâtiment plus ou moins ancien (maison de village, ancienne ferme, mas, bâtiment de caractère...) nécessitant des travaux d'entretien et de rénovation ou une réhabilitation plus ambitieuse...

Comment intervenir sur du bâti ancien ? ■ Quels matériaux utiliser ? ■ Quelles techniques adopter ? ■ Comment rendre son logement confortable et économe ? ■ Comment restaurer un jardin historique ? ■ Quels végétaux conserver, comment ?

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Comment s'insérer dans le paysage ? ■ Comment peut-on s'adapter à son environnement ? ■ Quelles plantes choisir, adaptées au climat et au sol ? ■ Comment gérer au mieux ses espaces ? ■ Comment traiter les limites de son terrain ? ■ Comment valoriser un balcon, une petite cour, agrémentez le seuil de sa maison, y faire grimper de la végétation...

Faites appel à nos conseillers architectes et paysagistes du CAUE qui ont une connaissance du bâti ancien, des techniques de construction et de rénovation, ils peuvent aussi vous renseigner sur la réglementation en vigueur et les documents d'urbanisme à utiliser pour mener à bien votre projet.



PLAQUETTE D'INFORMATION ET AFFICHE

La plaquette d'information élaborée à l'attention des particuliers a été repensée cette année, de même que l'affiche à destination des communes pour l'information de leurs administrés.

Nous avons souhaité un graphisme identique pour ces deux documents et des termes qui permettent aux intéressés de voir rapidement ce que le CAUE 66 peut leur apporter en matière de conseils, accompagnement...

66 Pyrénées-Orientales
caue
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Le caue
vous conseille
gratuitement
pour aménager,
construire, rénover,
agrandir, transformer
une maison ou un terrain.

Sur rendez-vous : 04 68 34 12 37 ou contact@caue66.fr / www.caue66.fr



MANUEL DES AUTORISATIONS D'URBANISME




Union Régionale des CAUE en Languedoc-Roussillon



NOTICE GÉNÉRALE

Les autorisations d'urbanisme



Vous projetez de construire votre maison, rénover ou agrandir votre logement, réaliser un lotissement, il est nécessaire avant toute approche du projet de connaître les réglementations en vigueur et les démarches administratives à effectuer. Cette notice générale explique la démarche à suivre pour les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Cette notice est consultable par une série de fiches pédagogiques relatives à chaque type d'autorisation (Permis de Construire pour une maison individuelle, Déclaration Préliminaire, Permis d'Aménager) edoc de CAUE qui décrivent précisément les points à faire et donnent les recommandations de base pour déposer un dossier complet et précis.

1. Comment et avec qui mener ma réflexion ?

Définissez soigneusement votre **programme** avant de solliciter une autorisation d'urbanisme. Il est important d'être précis avec précision votre projet et l'ensemble de ses besoins, le budget dont vous disposez et son plan de financement.

Vous pouvez vous faire aider gratuitement par le **CAUE** de votre département (Service d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement), financé par le State d'Aménagement). Une équipe pluriprofessionnelle de professionnels (architectes, paysagistes, urbanistes, paysagistes, juristes, ...) pourra vous apporter un conseil gratuit et personnalisé en fonction de vos besoins, de la réglementation et de la faisabilité de votre projet.

Le recours à l'architecte est obligatoire pour les travaux suivants :

- (1) Une construction à plancher en bois, sauf disposition contraire par le Code de l'Urbanisme dans l'article R421-2 « Confondant à l'article 1^{er} du décret n° 77-180 du 3 mars 1977, ne sont soustraits pas les cas de recours à un architecte les personnes physiques ou les entreprises agréées à responsabilité limitée à savoir lorsque qu'elles ont pour objet de réaliser pour elles-mêmes :
 - a) Une construction à plancher en bois à la fois la surface de plancher et l'emprise au sol au sens de l'article R421-1, de la partie de la construction parallèle de surface de plancher n'excédant pas 150m² ;
 - b) Une construction à usage agricole dont il le top la surface de plancher et l'emprise au sol au sens de l'article R421-1 n'excédant pas 800m² ;
 - c) Des surfaces de plancher dont la plus élevée a une hauteur inférieure à 8m et dont la plus la surface de plancher et l'emprise au sol au sens de l'article R421-1 n'excédant pas 2000m² ;
- (2) Une extension qui ne dépasse pas 150 m² de plancher ni d'emprise au sol mais qui porte la totalité de la surface (plancher + poteaux) à 150 m² de surface de plancher et d'emprise au sol est soumise au recours à l'architecte.

sur le site de l'architecte, ses coordonnées, le coût de ses prestations, consultez le site de l'Ordre des Architectes : <http://www.Ordre.fr>

Notice générale | Les démarches d'urbanisme | CAUE



GUIDE PRATIQUE

Le dossier du Permis de Construire



Vous avez un projet soumis à permis de construire, il est obligatoire de compléter un dossier de demande de permis de construire (selon le cas d'une maison individuelle ou d'un lotissement) dans une certaine forme et d'y joindre les pièces demandées (liste des documents en annexe) et de les déposer avec le formulaire. Vous trouverez ces formulaires spécifiques à votre mairie ou en téléchargement sur Internet - service-public.fr

Avant de déposer votre dossier au service ou de l'envoyer par recommandation avec accusé de réception, assurez-vous que les documents soient bien remplis et qu'ils comprennent toutes les informations demandées. Cela facilitera la compréhension de votre projet par les services instructeurs et évitera les retours pour motif de dossier incomplet.

Ce guide pratique explique les pièces obligatoires à joindre à toute demande de permis de construire. L'exemple que l'illustration a été choisi pour son exhaustivité et sa clarté. Il vous aidera à fournir des documents précis et complets. Des pièces complémentaires vous seront exigées dans des cas particuliers : construction destinée à la location, projet situé dans un secteur sauvegardé... Une notice explicative jointe au formulaire de demande de permis de construire les décrit. Vous pouvez le télécharger sur Internet : www.service-public.fr

PIÈCES OBLIGATOIRES À JOINDRE À TOUTE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

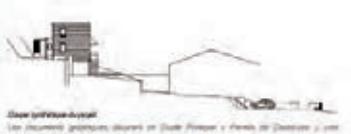
- PC1 plan de situation
- PC2 plan de masse des constructions à édifier ou à modifier
- PC3 plan de masse du terrain et de la construction
- PC4 notice descriptive du terrain et préliminaire du projet
- PC5 plan des limites et des servitudes
- PC6 document graphique permettant d'apprécier l'intégration du projet de construction dans son environnement
- PC7 attestation attestant de avoir le terrain dans l'immédiateté présente
- PC8 géographie permettant de avoir le terrain dans le paysage voisin

Le recours à l'architecte (1)

Pour tout projet de construction ou de modification, vous pouvez bénéficier d'un conseil gratuit et personnalisé de CAUE (Service d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de votre département.

Même si l'architecte n'est pas toujours imposé par la réglementation, son engagement avec une feuille d'accompagnement peut être utile.

Le site : www.Ordre.fr



Un document pratique élaboré par l'Union Régionale des CAUE en Languedoc-Roussillon et l'Ordre des Architectes de Languedoc-Roussillon, édité par l'Union Régionale des CAUE en Languedoc-Roussillon.

Guide pratique | Permis de construire | 1




RECOMMANDATIONS POUR LA CONCEPTION ET LA RÉALISATION DE VOTRE PROJET

Construction neuve

Ce guide est associé à une notice générale et à deux guides pratiques (Construction Préliminaire et Permis de Construire)



Concevoir et réaliser un bâtiment et ses abords et l'intégrer dans son site est un exercice pendant lequel il importe de se poser un certain nombre de questions, dans le bon ordre.

Pour la démonstration de la démarche de conception d'une construction neuve, nous avons pris l'exemple d'un terrain situé aux abords du village de Planès, dans les Pyrénées Orientales.

1. Inscrire le bâtiment dans le paysage

Situer la parcelle dans l'unité paysagère

Pour bien comprendre le paysage dans lequel vous devez construire, il vous faut prendre le maximum de recul pour observer les formes, les lignes et la composition, et la façon dont y insère votre parcelle.

Vous observerez le relief, l'hydrographie (cours d'eau), et les éléments végétaux et prenez en compte les caractéristiques de climat, d'orientation et d'exposition (vents, pluie, soleil, montagne, etc.) définies dans le cadre de l'unité paysagère.

Les Aires des Paysages du Languedoc-Roussillon, étudiées de nombreux plans d'aménagement, sont une aide précieuse.

en savoir +

Un document de lecture du paysage à l'échelle régionale : **Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon**

3 points :

- L'organisation des paysages (niveau des paysages et organisation en « grands ensembles » et « unités de paysage »)
- Les formations des paysages (origines de cette diversité, sur des bases géographiques et culturelles, historiques et géologiques)
- Les unités de paysage (caractéristiques de chaque paysage et analyse village par village)
- Les enjeux majeurs (enjeux de gestion et propositions de prise en compte des paysages)

Consultez en ligne sur le site de la DREAL LR : <http://dreal.languedoc-roussillon.fr>

Recommandations pour la conception et la réalisation de votre projet | Construction neuve | 1





AUTORISATIONS D'URBANISME

Vous projetez de construire une maison, réhabiliter ou agrandir un logement, réaliser un lotissement.

En fonction de la nature de votre projet, vous serez amené à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme auprès de votre mairie.

Le CAUE 66 met à la disposition de tous les particuliers qui en font la demande toute une série de documents élaborés en collaboration avec l'Union Régionale des CAUE du Languedoc-Roussillon :

Ces documents sont une mine d'informations pour répondre aux questions que vous vous posez :

- La notice générale concernant les autorisations d'urbanisme
- Les recommandations pour la conception et la réalisation d'un projet de construction neuve
- Le guide pratique du dossier de Permis de Construire
- Le guide pratique du dossier de la Déclaration Préalable
- Le guide pratique du dossier du Certificat d'urbanisme

Ce manuel d'autorisation d'urbanisme a été conçu dans le but d'aider les particuliers à la réalisation de projets de qualité.



PROGRAMMER SON OPÉRATION

caue Fiche conseil

PROGRAMMER SON OPÉRATION

Comment exprimer son projet et partager ses envies, ses choix en matière d'aménagement ?

Exprimer des besoins peut se faire de différentes manières et sur différents registres. Il conviendra de toujours procéder par écrit pour partager ses idées et celles de ceux avec lesquels on partage sa demeure. Il est conseillé d'éviter les expressions ambiguës et préférer des termes clairs que toutes les personnes concernées comprennent sans équivoque.

Il convient dans un premier temps, au mieux, d'éviter de commander et de dessiner des plans, surtout pour des non professionnels. Cela conduit généralement à des relations d'impression, à l'enfermement du projet dans le traitement de détails techniques et autres aboutissant alors avec un résultat décevant. Tout risque ainsi de se contenter d'un détail de couloir, de décoration, sans grand intérêt apparent.

Établir un projet lors d'une visite rapide d'un bâtiment à réhabiliter peut également constituer une source de brochage. Il ne faut pas vouloir, à tout prix, réinstaurer la suite, le séjour et les chaudières si ce n'est lorsqu'ils sont implantés. Il est pas toujours très rationnel ni très économique de tout sauver.

En résumé, il convient d'abord d'être patient pour passer progressivement de la phase abstraite d'analyse des besoins à la phase concrète de réalisation des plans.

La conception architecturale est un métier. Être un bon maître d'ouvrage, qui exprime clairement ses envies, doit être la préoccupation majeure de tout bon constructeur.

1. Réaliser un inventaire de ses besoins et de ses envies

Cet inventaire pourrait idéalement être constitué d'une **liste de verbes** exprimant ce que l'on fait dans son logement, ou voudrait pouvoir faire dans sa nouvelle habitation : organiser des réceptions, jouer d'un instrument de musique, aménager un auditorium, une bibliothèque, un atelier d'artiste, une cave pour conserver des grands crus, faire du jardinage... On peut aussi faire état de goûts en termes de couleurs, de lumière ou de style d'ambiance.

À contrario, il sera efficace de susciter la curiosité d'un constructeur si l'on se contente de lui fournir une simple liste de pièces à prévoir avec des appellations génériques du type : un garage, une entrée, deux W.C., une cuisine, trois chaudières, deux salles de bains, un séjour, une veranda... complétée par le nombre de prises de courant et de points lumineux à installer dans chaque pièce... en s'en tenant à cet inventaire de base.

Il serait, dans ce registre, plus intéressant, par exemple, de préciser ce que l'on voudrait faire dans la cuisine... Certains n'ont-ils pas envie de préparer des repas, d'autres veulent aussi pouvoir y manger quotidiennement. Il y en a pour qui le soutien est aussi un espace de réception. Les familles nombreuses ou celles qui reçoivent fréquemment, pouront avoir besoin d'une cuisine quasi professionnelle ou tout est à portée de main, ergonomique... Ces précisions permettront de mieux définir les contours fonctionnels de l'espace à concevoir.

Si l'on prend le cas de la chambre, s'agit-il d'un endroit seulement fait pour dormir ? Pour un enfant scolarisé où va-t-il pouvoir faire ses devoirs d'école, jouer... Il convient alors de réfléchir à la manière d'aménager cet espace. Dois-on prévoir d'y installer une armoire romaine ? un petit bureau avec un poste informatique ? Va-t-on préférer aménager une pièce de travail ou une salle de jeu indépendante ?

Fiche conseil | Programmer son opération | 1 | **caue**

Le diagramme central est un cercle rouge contenant les activités : Prendre des repas, Ecouter de la musique, Regarder le jardin, le paysage..., Recevoir des invités, Lire.

Autres activités regroupées dans des cercles :

- Stocker des aliments, Laver du linge, Faire sécher du linge** (cercle gris)
- Ranger du linge de toilette, Se laver, Changer un jeune enfant** (cercle bleu)
- Garer une automobile, Ranger outillage de jardin, Entretien d'une automobile, Ranger des bicyclettes** (cercle gris)
- Dormir, Héberger des amis, Ranger des vêtements** (cercle violet)
- Dormir, Ranger des vêtements, S'habiller, se préparer** (cercle violet)
- Préparer des repas, Prendre des repas, Recevoir des invités** (cercle rouge)
- Organiser des barbecues, Créer un jardin d'agrément, Cultiver des légumes, Collectionner des agurmes, Manger dehors** (cercle vert)
- Coin toilette, WC** (cercle bleu)
- Dormir, Faire des devoirs scolaires, Ranger des vêtements, Jouer** (cercle violet)

4. Estimer les surfaces de chaque espace

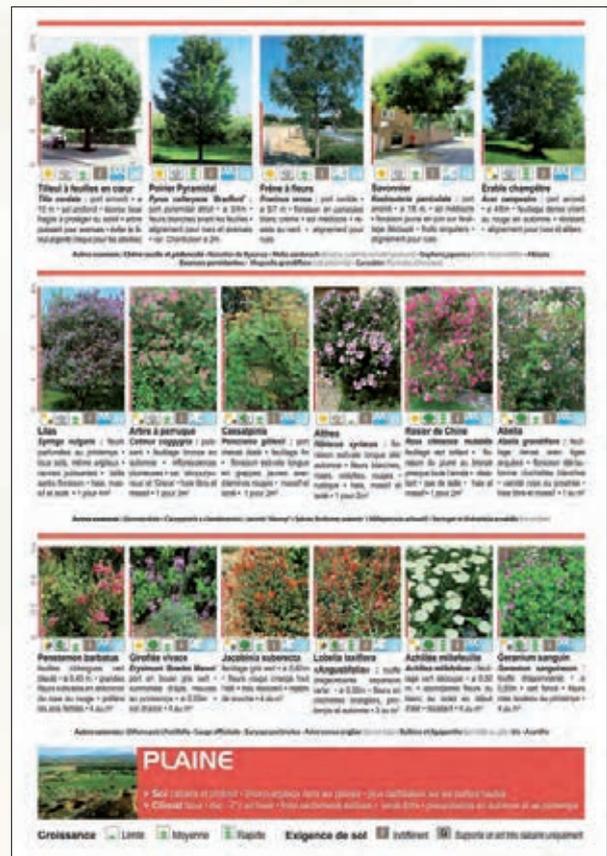
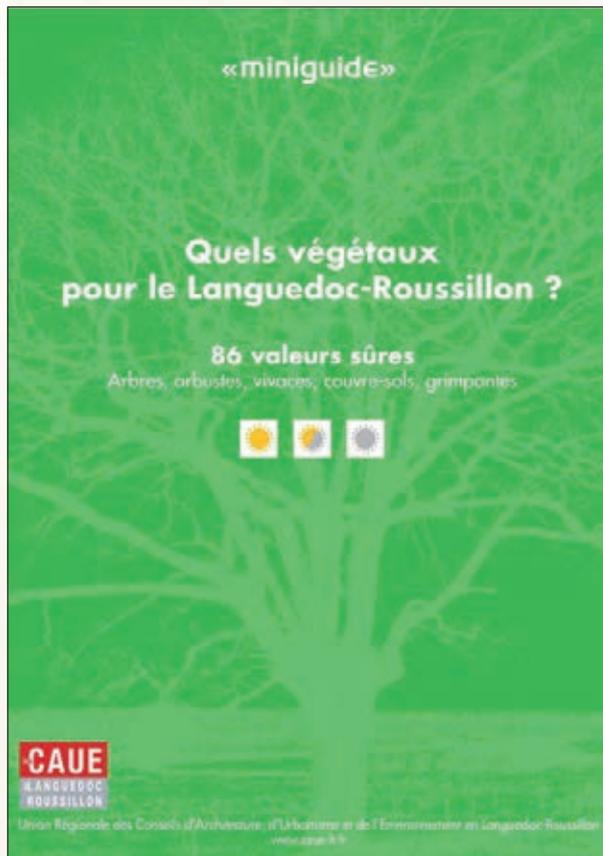
Si l'on dispose d'un ensemble de mobiliers, de matériels divers à mettre en place dans tel espace ou à ranger dans des placards, il sera utile d'en dresser la liste, et pour chacun, les caractéristiques dimensionnelles, la localisation souhaitée et pour certains, la fréquence d'usage.

Il peut être utile de donner au concepteur quelques données dimensionnelles en matière de surface nécessaire pour faire telle ou telle activité. Si l'on reçoit régulièrement une cinquantaine d'invités, il est important de le préciser afin d'évaluer la surface nécessaire du salon, de la salle-à-manger, de la terrasse...

Fiche conseil | Programmer son opération | 3 | **caue**

Consulter la plaquette « Programmer son opération » avant de vous lancer dans l'aventure de la construction d'une maison individuelle.

QUELS VÉGÉTAUX POUR LE LANGUEDOC-ROUSSILLON ?



Ce manuel a été conçu et réalisé par les paysagistes de l'ex-Union Régionale des CAUE Languedoc-Roussillon.

Dans ce miniguide, «86 valeurs sûres» sont présentées : arbres, arbustes, vivaces, couvre sols, grimpants... réparties selon les quatre grandes entités paysagères de notre région : littoral, plaine, piémont/garrigue et montagne.

Chaque espèce végétale est détaillée quant à l'exposition à privilégier, son feuillage, sa croissance, ses exigences en matière de sol, ses besoins en eau et sa résistance au froid. On y trouve des conseils pour entretenir le patrimoine végétal communal et le renouveler en adoptant les principes d'une gestion différenciée.

Le conseil aux communes

Ce que dit la loi :

“

L'Article 7 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture modifié par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 - art. 173, précise :

« Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet de paysage, d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement peut déléguer ses missions aux services d'assistance architecturale fonctionnant exclusivement dans le cadre des parcs naturels régionaux. Les interventions du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont gratuites. »

Le CAUE 66 est avant tout un outil de conseil et d'aide à la décision.

**>Par sa mission
et par son organisation :**

- il épaula les élus et apporte à la demande des communes et des communautés de communes, tous conseils « sur mesure » en matière d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
- il adapte la réflexion préalable à la meilleure prise de décision
- il donne aux études leur juste et indispensable contenu
- il assoit l'action sur l'expertise nécessaire

AMÉNAGER SA COMMUNE

Le CAUE 66 conseille et accompagne les élus et leurs services, dans tous les projets d'équipement et d'aménagement du cadre de vie, de l'aide à la décision à leur réalisation ; projet d'aménagement du territoire ; de construction d'espace et équipement publics, de rénovation, d'extension ou de transformation d'un bâtiment, de valorisation et d'aménagement paysager...

PLUSIEURS NIVEAUX D'INTERVENTION SONT POSSIBLES

Le CAUE 66 est un accompagnateur indépendant et neutre qui expertise un projet dans ses dimensions culturelles et techniques dans un périmètre élargi. Il convient de solliciter son accompagnement dès la genèse d'un projet, en amont des phases administratives et opérationnelles.

Dans certains cas, le CAUE 66 peut être l'initiateur et le co-pilote d'une démarche avec une collectivité. Il cherche toujours à conduire les élus vers une réflexion d'ensemble, cohérente en essayant de prendre en compte le « périmètre d'influence » du projet. La valeur d'une réalisation repose, en grande partie, sur la réponse à un besoin collectif identifié, sur ses performances intrinsèques mais aussi sur son intégration, au sens large, dans le territoire concerné.

Avant de passer aux phases d'études de maîtrise d'œuvre, à proprement parler (étude de programmation et étude de conception des ouvrages), il est très utile, pour les élus des petites communes d'être accompagnés par un organisme indépendant, comme le CAUE 66, pour pouvoir évaluer l'opportunité d'un projet, aussi séduisant soit-il, au stade de l'idée.



Combien de communes envisagent-elles de réaliser une « étude de marché » ? Une « étude de faisabilité », avec un diagnostic (et parfois un bilan) et une évaluation économique précise des besoins du territoire visé par le projet ? Des coûts de maintenance d'un équipement ? Et aujourd'hui de son recyclage ?

QUELLES SONT SES SPÉCIFICITÉS ?

Le CAUE 66, dispose d'une connaissance « historique » du territoire départemental. Il peut, ainsi, accompagner les élus à réaliser une partie d'un « pré-diagnostic » sur la partie AUE « Architecture, Urbanisme et Environnement (Paysage) ».

Mais, il convient aussi d'associer à ces démarches, d'autres partenaires en fonction de la nature ou de la spécificité du projet.

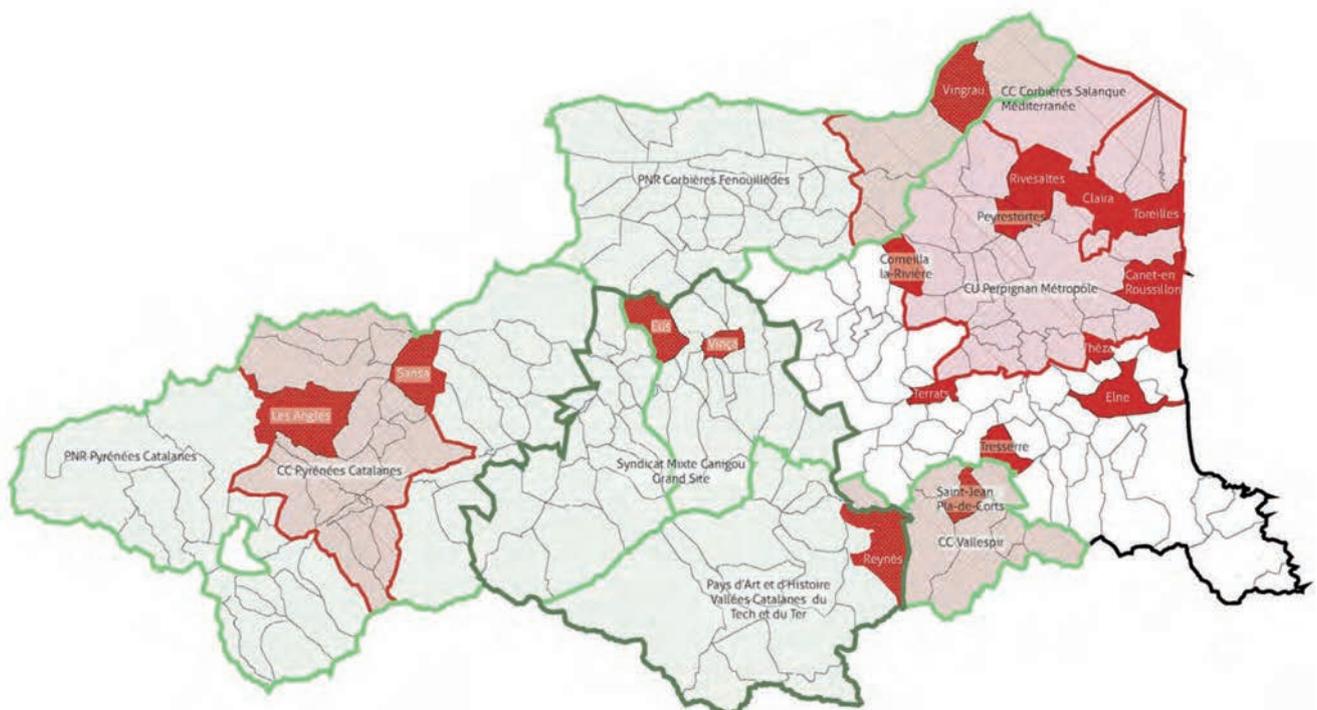
À l'interface des différents acteurs, des décideurs aux usagers, le CAUE 66 développe un travail d'animation, de médiation et privilégie les approches partenariales. Il diffuse des documents d'information, de sensibilisation, il organise régulièrement des rencontres sur des thématiques proches des préoccupations des collectivités avec l'objectif de nourrir la réflexion des élus et des professionnels.

QUELLE EST SON ORGANISATION ?

Les demandes des collectivités territoriales des Pyrénées-Orientales sont étudiées au sein de l'équipe pluridisciplinaire. Les interventions sont planifiées et coordonnées dans un souci d'évaluation des priorités.



Carte des collectivités conseillées en 2019



- Commune conseillée en 2019
- EPCI conseillé en 2019
- Organisme conseillé en 2019
- Syndicat mixte conseillé en 2019

Communes conseillées et interventions menées

>LES ANGLES

Urbanisme et architecture

Projet d'aménagement de la ZAC del Poujal

>CANET-EN-ROUSSILLON

Formation

Mise en place de formations dans le domaine de la restauration du patrimoine, en collaboration avec le GRETA

>CLAIRA

Aménagements patrimoniaux

Aménagement des abords de deux moulins aux lieux-dits « Els Aspres » et « El Moli »

Urbanisme

Suivi de l'étude de requalification des bourgs-centres dans le cadre de la politique régionale

>CORNEILLA-LA-RIVIÈRE

Urbanisme

Projet de règlement du PLU

>ELNE

Urbanisme

Participation au Groupe de travail « Renouveau urbain »

>EUS

Architecture et patrimoine

Accompagnement du projet muséographique de la Maison Mengus

Paysage

Projet de jardin botanique

>PEYRESTORTES

Architecture

Projet de centre médical

>REYNÈS

Accompagnement procédure urbaine

Organisation du jury de concours pour étude de programmation urbaine du hameau du Pont de Reynès

>RIVESALTES

Architecture et patrimoine

Restauration et la mise en valeur de la cheminée de l'ancienne distillerie

>SAINT-JEAN-PLA-DE-CORTS

Aménagement urbain et patrimoine

Suivi des conseils pour la conservation des vestiges de l'ancien château et la mise en valeur du centre ancien

>SANSÀ

Architecture et aménagement paysager

Conseils pour la requalification de l'ancienne église en salle des fêtes et sur l'aménagement de ses abords

>TERRATS

Aménagement urbain

Aménagement des abords de la nouvelle école

>THÉZA

Aménagement urbain, urbanisme et architecture

Aménagement du parc Jonquères et du centre ancien

>TORREILLES

Urbanisme

Aménagement ZAC Als Asparrots

>TRESSERRE

Aménagement urbain

Suivi de l'étude du PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics)

>VINÇA

Aménagement paysager

Jardins familiaux

Architecture

Conseils pour la rénovation de la façade de la Médiathèque

>VINGRAU

Aménagements patrimoniaux

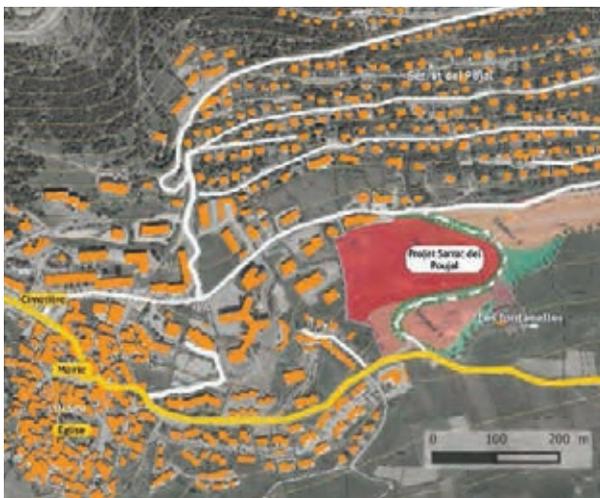
Mise en valeur des sites du moulin à vent, du moulin à eau et de leurs abords



>LES ANGLES

Aménagement de la ZAC del Poujal

La commune souhaite des conseils pour le projet d'aménagement de la ZAC del Poujal



Après une récente validation de son PLU, la municipalité souhaite urbaniser une dizaine d'hectares supplémentaires pour augmenter sa population et soutenir l'économie locale.



Le projet comprend la construction de nouveaux « chalets » pour des résidences secondaires, mais aussi de petites maisons, à caractère social, pour aider des « jeunes résidents » à accéder à la propriété ainsi qu'une zone de résidences hôtelières haut de gamme. L'objectif est de faire passer la population des Angles de 540 à 700 habitants d'ici une quinzaine d'années.

>CLAIRA

Aménagement des abords des deux moulins

La municipalité a sollicité l'avis du CAUE 66 concernant l'aménagement des abords de ses deux moulins aux lieux-dits « Els Aspres » et « El Moli ».



Ce sont les éléments fédérateurs d'animations que la mairie souhaite développer tout en qualifiant leurs abords. L'ensemble du site et ses abords rassemblent des richesses culturelles, patrimoniales, paysagères, faunistiques et floristiques dont certaines - comme le passage de l'antique voie Domitienne - ont une



valeur exceptionnelle dépassant, très largement, les limites de la commune, de la Communauté de Communes et même de la Région.



>EUS

Aménagement de la maison Mengus

En 2019, la municipalité a sollicité les conseils du CAUE 66 pour l'aménagement d'une maison d'artiste léguée à la commune, la maison Mengus, en musée.



Convaincue par les conseils du CAUE 66, la municipalité s'oriente vers le programme suivant :

- la maison devrait conserver une pièce, « la pièce aux étoiles » dédiée à l'œuvre d'André Mengus ;
- une seconde pièce présenterait la diversité de la vie culturelle et artistique à l'époque d'André Mengus ;
- une troisième pièce permettrait d'accueillir des expositions temporaires ;



- la maison pourrait accueillir un point d'information touristique ;
- à l'étage, la maison pourrait accueillir un hébergement (permanent ou de type gîte communal) avec éventuellement un atelier d'artiste.

Si les grandes lignes du programme ont été posées, la commune n'a pas encore à ce jour déterminé l'organisation et les moyens mis à disposition pour faire vivre ce lieu.

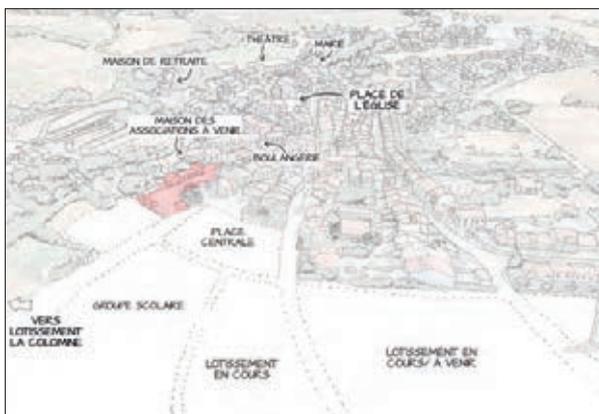
>PEYRESTORTES

La maison médicale

La commune a inauguré sa nouvelle école en septembre 2019 et a souhaité étudier l'opportunité de reconversion du site de l'ancienne école communale. Les locaux concernés sont les plus récents du site, un projet visant à installer une maison des associations dans le bâtiment de l'ancien hôtel de ville ayant déjà été identifié par la commune.



La création d'un pôle médical constitue une première piste de réflexion car, avec la construction des deux derniers lotissements et de l'école, le centre de gravité du village s'est déplacé autour de ce secteur.



La population de la commune pourrait atteindre les 3 500 habitants, ce qui justifie une réflexion pour le maintien de services de proximité. Le projet de soins est articulé autour de l'activité de 5 professionnels de santé : un ostéopathe, un kinésithérapeute, deux infirmiers et un médecin généraliste.

Dans la logique de maintien des services de proximité et de favoriser le lien social, la commune a également consulté le CAUE 66 pour la mise en valeur du château, notamment par l'aménagement d'un jardin sur son flanc est.

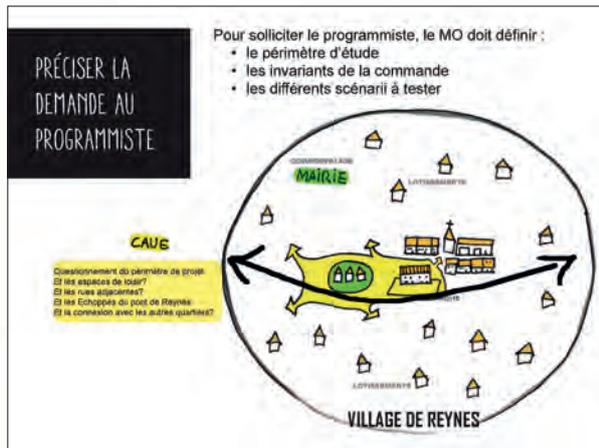
>REYNÈS

Aménagement du Hameau du Pont de Reynès

La municipalité s'est associée aux communes d'Amélie-les-Bains et Arles-sur-Tech, éligibles au contrat-cadre 2018/2021 Bourg-Centre Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, pour déposer un dossier de demande de subvention pour des travaux d'aménagement dans le village. Ceux-ci concernent l'aménagement du hameau du Pont de Reynès avec ses habitations le long de la Départementale et le lotissement du Mas Trilles qui surplombe la RD115.



Le CAUE 66 a accompagné la commune pour donner les grandes orientations, aider dans l'élaboration d'un cahier des charges pour la réalisation d'une étude



préalable pour l'aménagement du hameau « Le Pont de Reynès », avant qu'elle ne fasse appel à un professionnel pour le lancement d'un appel d'offres, puis pour l'organisation du jury de concours pour l'étude de programmation urbaine.

> RIVESALTES

Restauration et mise en valeur de la cheminée de l'ancienne distillerie



La commune a demandé au CAUE 66 de lui fournir une note d'opportunité concernant la restauration de la cheminée et de la chaudière de l'ancienne distillerie Blain Nicolas, dans le cadre d'un contrat « Bourg-centre ».



> SANSÀ

Aménagement des abords de l'église



En novembre 2019, la commune de Sansa a sollicité le CAUE 66 pour un projet d'aménagement des abords de l'ancienne église Saint-Jean. Cet édifice n'étant plus consacré au culte, sa transformation permettrait de réinvestir le lieu.

La commune envisage d'y aménager une salle communale. Il conviendra, au préalable, que la mairie engage une procédure de désacralisation de l'édifice.



>THÉZA

Aménagement du parc Jonquères et du centre ancien

La commune, par le biais d'une candidature portée par la communauté de communes Sud Roussillon, est lauréate d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) régional pour la reconquête des friches en Occitanie. Cet AMI a pour objectif l'accueil des 50 000 nouveaux habitants annuels de la région par la réutilisation des sites de friches.



Le projet de la commune de Théza comprend :

- la réhabilitation en logements ou salle communale de caves
- la démolition partielle et la réhabilitation des granges
- le réaménagement du parc Jonquères que le conseil municipal avait choisi de protéger dans son Plan Local d'Urbanisme (PLU) et au sein duquel il accueille actuellement des jardins familiaux gérés par l'association « Les Petites Graines de Théza »

La commune est également engagée dans un dispositif « bourgs-centres »

En réponse à ce dispositif, la mairie de Théza a décliné son projet en plans de financement qui comprennent :

- l'aménagement d'une salle polyvalente avec installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation (réalisation en cours)
- l'aménagement d'un pumtrack et skatepark (achevé)
- l'aménagement d'un parking rue de l'Église (achevé)
- le réaménagement de la rue Rigaud (acquisitions foncières en cours)



- le réaménagement du parc Jonquères, issu de la division d'une grande propriété bourgeoise ayant appartenu à une « illustre » famille locale.

Le CAUE 66 a commencé le processus d'accompagnement pour réfléchir aux différentes opportunités possibles. Ce travail va continuer en 2020.

Dans le cadre de ces démarches, la commune a demandé aussi au CAUE 66 des conseils techniques sur la requalification de parcelles constituant un îlot bâti du centre ancien qui ont été acquises par la mairie, et pour lesquelles il est prévu la démolition de plusieurs bâtiments au bénéfice de création d'emplacements de parkings.





> VINGRAU

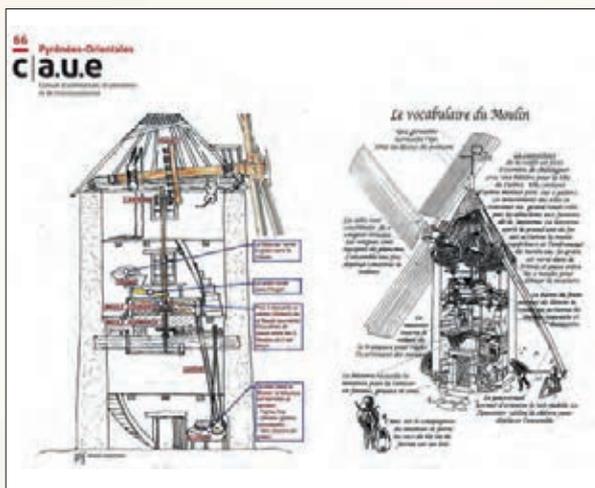
Mise en valeur des sites du moulin à farine

■ Le moulin à vent

Le souhait des élus est de reconstituer le mécanisme et de faire refonctionner le moulin dans un état supposé d'origine. La mise en valeur du site est une démarche complémentaire et indissociable de la réhabilitation du moulin.

■ Le moulin à eau

Il s'agit d'un moulin-à-eau de taille modeste (à une seule meule) qu'il serait relativement peu coûteux de réhabiliter en un lieu d'animation patrimoniale en complément du moulin-à-vent. Il serait assez aisé de reconstituer le mécanisme à rouet (turbine à axe vertical) jusqu'aux meules.



Même si l'édifice est abandonné depuis de très nombreuses années, il présente avant tout, un intérêt archéologique certain.

Si sa superstructure est fortement ruinée, son infrastructure et les aménagements liés au fonctionnement mécanique sont relativement cohérents pour permettre, avec quelques connaissances, une reconstitution, assez fidèle, d'un état d'origine et peut-être, une mise en fonctionnement du mécanisme.

Zoom sur la commune de Saint-Jean-Pla-de-Corts

Depuis 2017, le CAUE 66 accompagne la commune pour la conservation des vestiges de l'ancien château, situé dans l'enceinte de la «Cellera». Cet édifice a été divisé entre plusieurs propriétaires. Ceux-ci ont laissé leurs biens se dégrader et la commune a progressivement entrepris de les racheter pour sauvegarder et mettre en valeur l'ensemble.

Le château

De l'édifice, il ne reste de l'extérieur, que la morphologie générale et quelques éléments de façade qui semblent avoir été beaucoup transformés au début du XX^e siècle, depuis l'époque des rois de Majorque.

Les descriptions et les rares cartes postales anciennes



permettent de visualiser des disparitions d'éléments significatifs de l'ancienne résidence.

Les sources historiques et archéologiques sont très laconiques sur la connaissance de la structure architecturale de ce monument.

Il manque un relevé archéologique précis, en plans et en élévation, de l'ensemble bâti. Ces documents permettraient de mieux appréhender le fonctionnement de ce bâtiment, sans doute complexe, pour pouvoir envisager une étude préalable à sa restauration.

Il est également surprenant que cet édifice, de par son histoire et son intérêt archéologique indéniable, n'ait pas été protégé au titre des monuments historiques comme c'est le cas, généralement, pour la plupart des ouvrages de cette catégorie.



En élévation, depuis la cour d'accès, la structure générale de cet édifice rappelle celle du Palais des Rois de Majorque de Perpignan. Le système d'arcades sur deux niveaux, notamment. Les proportions sont, certes, plus modestes.

État sanitaire

Cet édifice paraît, globalement, en assez mauvais état sanitaire. La division, entre plusieurs propriétaires, et les «travaux» entrepris, par chacun, sans coordination d'ensemble, ont plutôt eu des conséquences négatives sur sa conservation. Notamment, la suppression partielle des arcades, en brique, entourant la cour et se soutenant les unes aux autres. Des fissures importantes témoignent de ces interventions malheureuses. Quel est l'état des toitures ? Sans toit, un édifice ancien est condamné à la ruine dans des temps relativement courts.

Conseils du CAUE 66

Premières actions à entreprendre

sur un plan technique :

- stabiliser, très rapidement, les structures en équilibre statique précaire ;
- réaliser une étude préalable comprenant :
 - un relevé architectural et archéologique, le plus complet possible, de l'ensemble des bâtiments ;
 - un diagnostic structurel général, établi sur les bases graphiques précédentes ;
 - un programme chiffré de travaux de conservation et de mise en sécurité des ouvrages conservés.

À partir de ces études pourra être prise une décision sur l'avenir de ce patrimoine, sur le financement mobilisable, et entrepris rapidement, des travaux de confortations et de mise en sécurité indispensables des structures existantes.

Les structures ainsi sauvegardées, un programme de réhabilitation et de mise en valeur de cet ensemble monumental en relation avec les autres patrimoines attenants, dont l'église et les éléments de rempart de la « cellera » pourra être envisagé.

Que peut-on faire de cet édifice ?

- conserver simplement un bâtiment conforté et tenter d'y installer des animations temporaires et saisonnières (expositions culturelles, artisanat d'art...)?
- créer un espace culturel pour présenter l'histoire de la commune en partenariat avec le « Pays d'Art et d'Histoire »
- aménager un équipement d'hébergement de standing et entreprendre des travaux de restauration. Une fois restauré le vendre, le louer ou proposer un bail emphytéotique à un professionnel du tourisme.

Le CAUE 66 conseille également la commune dans son projet de mise en valeur des rues et espaces publics de l'ancienne « Cellera ».

Requalification des ruelles et place du centre ancien

La réhabilitation du centre historique nécessite une approche globale, à partir des secteurs déjà réhabilités ou rénovés, des extensions récentes, des secteurs agricoles et des milieux naturels, pour envisager un projet d'aménagement ayant une cohérence.

>Le choix du revêtement de sol



Pour redynamiser l'ancienne « Cellera », son faubourg, en faire des vecteurs efficaces de l'économie de la commune, il conviendrait peut-être d'envisager un projet de restructuration ambitieux de ce quartier. Par exemple, les maisons de petit gabarit pourraient être regroupées, par deux ou par trois, pour former des unités d'habitation plus spacieuses, plus attractives, tout en conservant la morphologie urbaine d'origine. La création de patios dans le parcellaire profond pourrait aussi être étudiée, créant une importante plus-value à un immobilier aujourd'hui dévalorisé.

La stratégie à adopter vis-à-vis de la circulation et du stationnement

Au vu de l'exiguïté des voies de circulation et de la nécessité de conserver la possibilité d'accès, même restreint, aux véhicules automobiles (secours, services de santé, livraisons...), il est incontournable d'envisager un plan de circulation efficace. Compte-tenu de la configuration du cœur du village, le principal objectif serait de tenter de faire disparaître les véhicules en stationnement au-devant des éléments d'intérêts patrimoniaux et touristiques.

>les grands principes d'aménagement



Zoom sur la commune de Saint-André

Des ateliers visites pour croiser approches théoriques et expériences de terrains



Parce qu'une commune s'écoute, se sent, se ressent autant qu'elle se voit, nous avons souhaité pour cette balade choisie de nous rendre à Saint-André.

Le 25 novembre 2019, le CAUE 66 a organisé une visite de Saint-André avec les nouveaux administrateurs du CAUE 66, pour une balade architecturale et paysagère. Les élus du territoire, les techniciens communaux et les membres du Conseil d'Administration du CAUE 66, étaient conviés à une visite guidée et commentée par le maire et la responsable du service espaces verts.



Francis MANENT, Maire de Saint-André et Marie-Pierre SADOURNY, Présidente du CAUE 66, ont présenté, dans les locaux de la mairie, les réalisations issues de la collaboration entre la commune et le CAUE 66.

Marie-Pierre SADOURNY, la Présidente du CAUE 66, a rappelé les objectifs de l'après-midi qui a réuni environ 50 participants : élus, techniciens, architectes, étudiants...



Francis MANENT, le Maire, a indiqué que ce type de temps d'échange, basé sur un retour d'expérience, permet de mieux construire les futures opérations d'aménagement.

Par ces chemins de traverse, une cinquantaine de personnes a (re) découvert l'histoire de cette aventure d'une trentaine d'années de collaboration de la commune avec le CAUE 66.



Ces visites de projets réalisés sont l'occasion d'échanges entre les élus et les professionnels de l'aménagement, architectes, paysagistes, techniciens des collectivités locales. Elles favorisent le partage d'une culture commune afin de mieux travailler ensemble pour une plus grande qualité des projets.

Le CAUE 66 collabore avec le maire de Saint-André, Francis MANENT et son équipe depuis de nombreuses années, aussi nous tenions pour le 40^{ème} anniversaire de sa création à revenir sur la mémoire de ces 30 années de collaboration.

Retour sur les différentes étapes de la collaboration entre le CAUE 66 et la commune de Saint-André

La volonté du maire, dès sa première élection en 1977, a été de redonner vie au vieux village.

Au début des années 80, le CAUE 66 a été sollicité pour travailler sur le désenclavement du centre du village. Cela a donné lieu à une proposition d'aménagement du centre et à un plan de circulation.

La mairie s'est alors lancée dans l'aménagement d'un parc public et a sollicité le CAUE 66. Suite à l'affaissement de la route d'accès au jardin public et à l'inondation de la moitié basse du terrain, le CAUE 66 a fait des propositions pour y remédier.

À cette même période, la mairie a déménagé dans une ancienne cave viticole située aux abords de l'église. Là encore, le CAUE 66 était présent avec notamment comme préconisation principale la conservation du caractère de la bâtisse d'origine.

En 1987, la mairie a consulté le CAUE 66 pour les façades de maisons donnant sur l'école : une étude sur les couleurs et sur les percements est alors réalisée.

En 1995 : proposition d'aménagement d'une rue et d'un parc autour des anciennes caves : le CAUE 66 travaille sur l'aménagement du quartier de l'église et sur le plan de circulation (voirie).

De 1995 à 1998, le CAUE 66 a travaillé sur le programme de la mairie et de ses abords :

- aménagement d'un musée et de l'Office de tourisme à proximité de la mairie dans une vieille maison qui a été conservée,
- création d'une galerie d'exposition au 1^{er} étage de la mairie
- aménagement d'une salle polyvalente dans un ancien préau face à la mairie

En 1996, l'étude sur l'aménagement de la place Arago a débuté de façon à l'isoler de la circulation automobile. Le CAUE 66 a donc proposé la réalisation d'un écran végétal. Ce projet s'est fait petit à petit, il a pris



Salle polyvalente

de nombreuses années. En effet, la commune a dû prioriser ses actions et reporter ce projet afin de pallier le manque de parkings dans le centre du village.

Un parking a donc été aménagé sur l'ancien stade qui a été divisé en plusieurs parties (espace pour les enfants et les jeunes). Deux maisons ont par ailleurs été démolies en centre-ville pour permettre l'aménagement d'un autre parking.



Place Arago

L'aménagement de la place Arago a alors pu se poursuivre. Il a fait l'objet de 2 tranches :

- l'aménagement de la place
- le traitement des abords de l'église

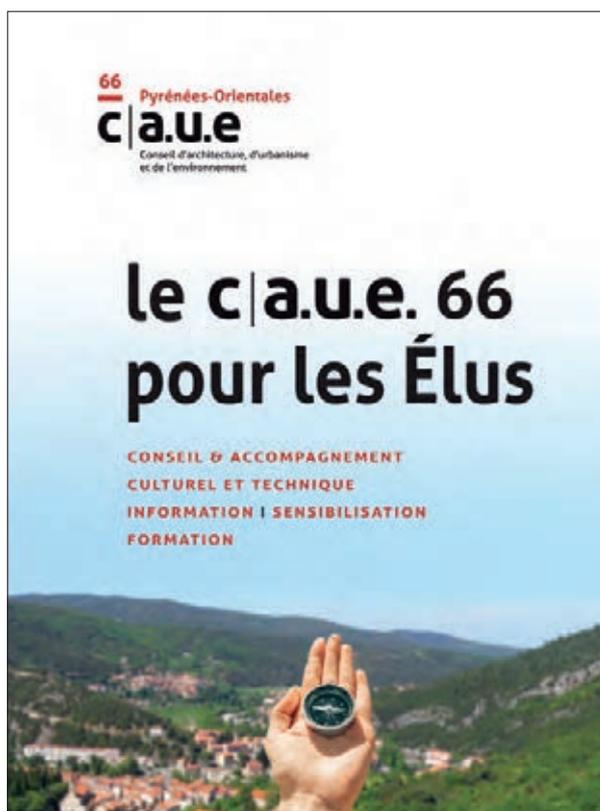
Pour ce projet, le CAUE 66 a également accompagné la commune dans le recrutement du maître d'œuvre.

En 2014, le CAUE 66 a conseillé la commune pour la requalification de la place Arago, avec notamment une réflexion sur un périmètre de requalification élargi afin d'assurer une bonne accroche avec les rues et équipements alentours.

En 2010-2011, le CAUE 66 a travaillé sur le projet de lotissement communal du Camp de las Basses sur le parc de la Milossa.

Communautés de communes conseillées et interventions menées

> CONSEILS AUX COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU DÉPARTEMENT



En 2019, le CAUE 66 a lancé une opération de communication auprès des intercommunalités du département. Au cours de ces rencontres, le CAUE 66 a présenté ses missions, ses domaines d'intervention et précisé les modalités d'accompagnement qu'il propose aux collectivités territoriales :

- le 28 octobre, rencontre des élus de la communauté de communes Pyrénées Catalanes à la Llagonne
- le 13 novembre, rencontre des élus de la communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris à Argelès-sur-mer
- le 4 décembre, rencontre des élus de la communauté de communes du Vallespir à Céret

- le 5 décembre, rencontre des élus de la communauté de communes du Haut-Vallespir à Arles-sur-Tech
- le 11 décembre, rencontre des élus de la communauté de communes de Roussillon-Conflent à Rodès.

Ces présentations ont eu lieu à l'occasion des réunions des conseils communautaires de chaque structure. La plaquette « Le CAUE 66 pour les élus » réalisée cette année par le CAUE 66 a été remise à l'ensemble des élus.

Ces rencontres se poursuivront en 2020 et notamment après le renouvellement des assemblées délibérantes à l'issue des élections municipales.

> COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PYRÉNÉES CATALANES



Conseil pour l'étude de programmation urbaine, architecturale et paysagère du réaménagement et de la valorisation du site Unesco de Mont-Louis

> COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CORBIÈRES SALANQUE MÉDITERRANÉE



Conseil pour l'étude de requalification et de revitalisation des bourgs centres de Clairà, Durban-Corbières et Tuchan.

> COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VALLESPİR

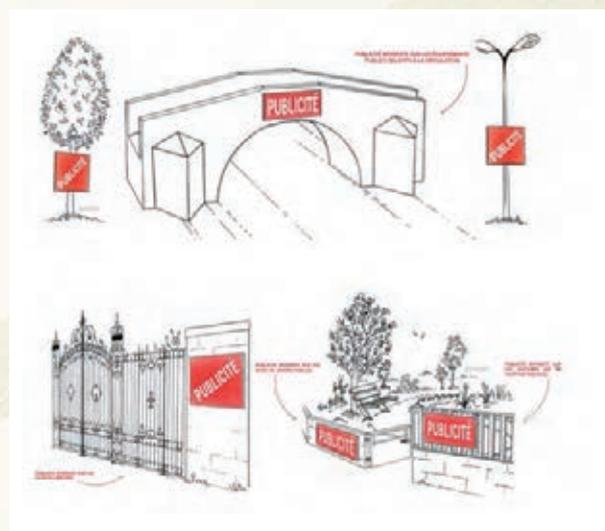
Le CAUE 66 a participé au comité de pilotage du lancement de l'Opération pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH).



Après une première OPAH réalisée de 2011 à 2016 ayant permis de réhabiliter 120 logements, une nouvelle opération est lancée sur ce territoire sur 3 ans avec pour objectif 51 logements de propriétaires occupants, 18 logements locatifs et aide à la réhabilitation des parties communes de copropriétés dégradées pour 24 logements sur des périmètres « centres anciens » des communes du Boulou, Céret, Maureillas, Le Perthus, Reynès et St-Jean-Pla-de-Corts.

> CU PMM (COMMUNAUTÉ URBAINE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE)

Participation du CAUE 66 en tant que personne publique associée dans la concertation avant arrêt du projet de RLPi (Règlement local de publicité intercommunal).



Conseil Départemental, conseils et interventions menées

> JURYS DE CONCOURS

Jury de concours d'architecture pour le Collège de la Salanque

Le « Plan collège » voté par le Conseil Départemental en février 2019, prévoit la création d'un collège sur la commune de Clairà, d'une capacité de 840 élèves, soit l'équivalent de 28 classes, ainsi que ceux inscrits en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et ceux inscrits en unité locale pour l'inclusion scolaire (ULIS).



Le CAUE 66 a été sollicité par le Département pour participer au jury de concours afin de désigner le cabinet d'architectes à qui sera confiée la construction du lycée.

Jury de concours d'architecture pour la Cuisine centrale UDSIS

L'UDSIS assure la livraison des repas dans les restaurants scolaires sur 92 sites communaux et 9 collèges. La production de ces repas est assurée par 2 cuisines centrales situées à Elne et Millas, qui sont arrivées à saturation.



Un troisième site va donc être construit sur la commune de Millas à proximité de la cuisine existante. Dans ce cadre, l'UDSIS a demandé au CAUE 66 de participer au jury de concours pour la désignation de l'architecte auquel sera confiée la mission. La première réunion du jury a eu lieu le 25 octobre 2019. Elle a permis de désigner, sur l'ensemble des offres reçues, 3 candidats qui devront remettre une esquisse du projet au maître d'ouvrage.

Jury de concours d'architecture pour la restructuration et l'extension des Archives Départementales et du Service Archéologie

L'objectif est d'agrandir, d'améliorer et d'embellir l'actuel bâtiment des Archives départementales et du service Archéologie dans ses dimensions physiques et fonctionnelles.



Le bâtiment actuel des Archives Départementales

La restructuration vise deux objectifs impératifs et prioritaires :

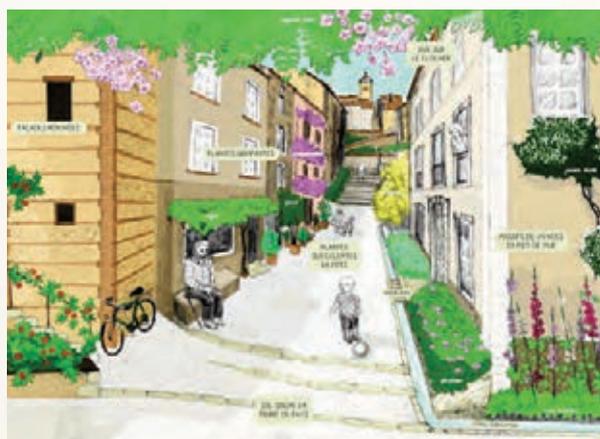
- l'adaptation du bâtiment à la conservation des archives, mission obligatoire du Département, et des collections archéologiques, dans une perspective de 30 ans (en intégrant l'absorption d'un arriéré de versement d'archives d'environ 15 ans), ainsi que l'amélioration du fonctionnement des deux services, tant du point de vue de l'accueil du public que des conditions de travail du personnel ;
- la mise en sécurité de l'immeuble et la mise en conformité aux diverses réglementations en vigueur.

> JURYS DE CONCOURS



Concours des Villes et Villages Fleuris

Le label «Villes et Villages Fleuris» récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie : la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, le respect de l'environnement (gestion des ressources naturelles et préservation de la biodiversité), le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique et la préservation du lien social.



Le label constitue un outil d'aide au quotidien pour les communes qui souhaitent améliorer le bien-être de leurs habitants et préserver l'identité de leurs territoires, tout en développant leur attractivité.

Comme chaque année, le CAUE 66 a été sollicité pour participer à ce jury organisé par le Conseil Départemental et apporter ses conseils en matière de :

- Fleurissement de la commune
- Aide à la décision en matière de choix d'essences végétales
- Valorisation des espaces publics et préservation des paysages et de la biodiversité

L'équipe du CAUE 66 a visité les communes de Corsavy, Coustouges et Serralongue.

> DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE DANS LE DÉPARTEMENT

Le Département a lancé, depuis 2018, les travaux de Numérique 66, son réseau public très haut débit, pour une couverture totale du territoire d'ici 2022. Ce déploiement implique l'installation d'armoires NRO



(nœud de raccordement optique) dans les communes. Il s'agit de locaux techniques. Ces armoires étant peu esthétiques, certaines communes souhaitent les intégrer dans leur environnement. Le Département a donc sollicité le CAUE 66 pour une étude d'intégration de ces équipements.



Les communes concernées par ces conseils ont été les suivantes :

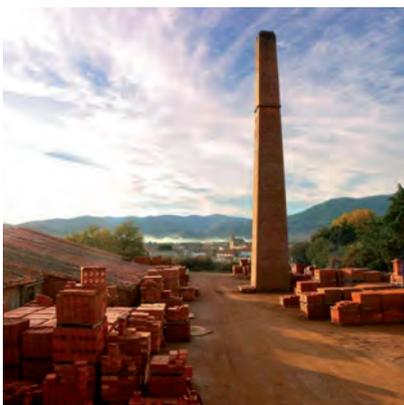
- Argelès-sur-Mer
- Bages
- Banyuls-sur-Mer
- Port-Vendres
- Saint-Cyprien

Organismes et structures, conseils et interventions menées

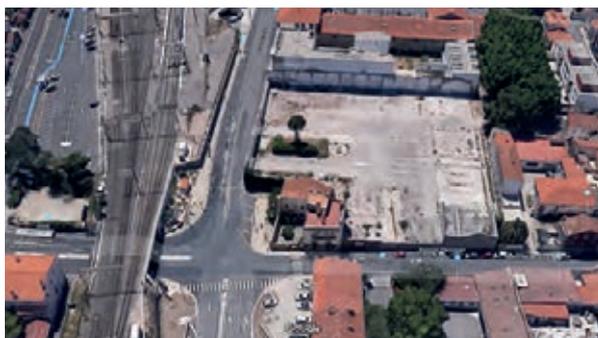
>Les Pays

>PAYS D'ART ET D'HISTOIRE TRANSFRONTALIER LES VALLÉES CATALANES DU TECH ET DU TER

Le CAUE 66 a été sollicité pour établir un document de soutien pour la candidature Patrimoine culturel immatériel de l'Unesco de la briqueterie Sainte Marcelle de Saint-Jean-Pla-de-Corts.



>Les Associations



>ASSOCIATION PIERRE EAU

L'association a contacté le CAUE 66 pour des conseils concernant la création d'un jardin à Vinça. Or, la parcelle concernée appartient à la commune. Il est donc nécessaire qu'une convention soit passée avec la municipalité avant de mener à bien ce projet.

>ASSOCIATION HABITAT HUMANISME

Le CAUE 66 a été contacté par le Président de l'association Habitat et Humanisme qui agit pour loger des familles en difficulté. Une bâtisse située quartier Saint Assisclé à Perpignan a été visitée pour une éventuelle réhabilitation et transformation en habitat bi-générationnel.





> SOLIHA

Le CAUE 66 continue à donner des conseils couleurs de façades aux propriétaires de maisons de Prades. Les conseils se sont étendus aux communes de la communauté de communes Conflent Canigó. 13 dossiers ont été traités en 2019.



> ASSOCIATION ASPECTS

Cette association a pour objectif la Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement de la Chapelle et du Territoire de Séquère.

Les bâtiments visités appartiennent à deux propriétaires différents :

- l'église et le cortal attenant sont la propriété de la commune de Trévillach,
- le grand bâtiment dénommé « Maison forte » appartient à un propriétaire privé.



L'intervention du CAUE 66 a porté sur la chapelle, différents conseils techniques ont été donnés concernant : la structure bâtie, la couverture toiture, les parements intérieurs et la mise en sécurité du site et de ses abords.

Organismes et structures conseils et interventions menées

> Les PNR

> PNR DES PYRÉNÉES CATALANES

La collaboration continue avec le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes sur les projets suivants :

- Groupe de travail urbanisme et espaces naturels
Plaquette « Couleurs et matériaux du bâti traditionnel des Pyrénées catalanes »



- Comité de pilotage du projet de « Valorisation du patrimoine géologique des Pyrénées Catalanes et des Belvédères de Cerdagne »



> PNR CORBIÈRES-FENOULLÈDES

Réunion de préfiguration du PNR à Tuchan. Un projet porté par les intercommunalités puis les communes. La genèse de la création de ce Parc est à l'initiative des élus du Fenouillèdes qui élargissent leur réflexion aux territoires voisins pour présenter un projet de PNR à cheval sur deux départements (Pyrénées-Orientales et Aude) mais avec des similitudes fortes et une identité partagée : les Corbières et le Fenouillèdes.

Les communes de Clair, Durban Corbières, Fitou, Pia, Latour-de-France et Saint-Paul-de-Fenouillet ont répondu à l'appel à candidatures « Bourgs centres » de la région Occitanie.

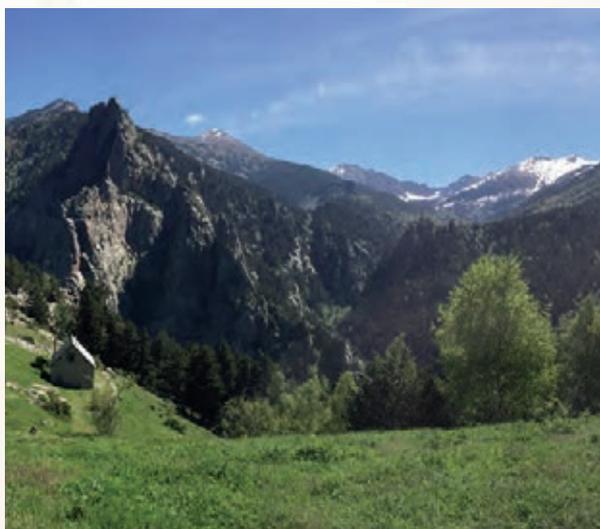


Afin d'élaborer les contrats-cadres correspondants, un comité de pilotage « Bourg-Centre Occitanie/Pyrénées-Méditerranée » a été créé. Il est constitué des signataires des contrats-cadres : les communes concernées, les communautés de communes, l'Association du Pays de la Vallée de l'Agly, le Syndicat mixte de préfiguration du PNR Corbières-Fenouillèdes, le Département des Pyrénées-Orientales et la Région Occitanie. Des partenaires souhaitant contribuer à la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation des communes ont également été associés : services de l'État, le CAUE 66 (pour les communes de Clair, Pia, Latour-de-France et Saint-Paul-de-Fenouillet), le CAUE 11 (pour les communes de Durban Corbières et Fitou), l'Office de Tourisme Intercommunal ainsi que l'Établissement Public Foncier d'Occitanie.

À l'issue d'un travail collégial pour l'élaboration des contrats « Bourgs centres » des communes éligibles, le COPIL s'est réuni le 19 novembre 2019 à Tuchan pour une séance de présentation et de validation des contrats. Les contrats « bourgs-centres » ont ensuite été présentés à la commission permanente de la Région en décembre.

> Le Syndicat Mixte Canigó Grand Site

Le Syndicat Mixte Canigó Grand Site (SMCGS) a pour objet de préserver et mettre en valeur tous les éléments du patrimoine naturel et culturel sur le massif du Canigó, et d'une manière plus générale, de développer toutes les actions concourant au développement culturel et touristique du territoire du Syndicat Mixte, dans le respect de l'esprit des lieux.



Ainsi, en application des valeurs et de la politique « Grand Site de France », le SMCGS a en charge la préservation, gestion et valorisation du patrimoine du massif du Canigó et de sa zone d'influence.

En tant que lauréat de l'appel à projets national lancé par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable en 2015, le SMCGS s'est doté d'un plan de paysage que son comité syndical a validé à l'unanimité le 10 juillet 2017.

Le plan de paysage a ainsi permis de mettre le paysage au cœur du projet territorial et de renouveler l'approche du territoire jugée difficile à appréhender dans sa diversité et ses proportions.

Dans ce cadre, le SMCGS a sollicité l'accompagnement du CAUE 66 pour une mission d'appui à l'animation, de mise en œuvre du plan d'action et des principes d'aménagement définis dans le plan de paysage du massif du Canigó. La mission confiée au CAUE 66 est donc susceptible d'être plus particulièrement mobilisée sur des projets structurants. Elle consiste en un

accompagnement du SMCGS dans les réflexions préalables, la mise en forme, l'animation, la sensibilisation et le suivi des projets précités. Le CAUE 66 apporte son expertise dans le cadre de ses missions de conseil, formation et sensibilisation.

Le SMCGS mobilise le CAUE 66 sur les typologies d'intervention suivantes :

- Appui à la définition des projets architecturaux, d'aménagement, de qualification paysagère ou de valorisation paysagère portés par le SMCGS,
- Conseil et accompagnement du SMCGS auprès des maîtres d'œuvre dans le cadre du processus de construction des projets architecturaux et paysagers,
- Appui du SMCGS dans l'émission d'avis d'opportunité sur des projets ou problématiques susceptibles d'avoir un impact sur le paysage du GSF,
- Conseil en orientation d'aménagement pour les projets du SMCGS ou du territoire,
- Appui du SMCGS dans l'animation du plan de paysage et l'élaboration du plan de paysage transition énergétique,
- Appui à des actions d'animation, événementiel, sensibilisation ou valorisation.

Afin de formaliser ce partenariat, une convention sera signée entre le SMCGS et le CAUE 66 en début d'année 2020.





Mission information et sensibilisation du grand public

Ce que dit la loi :

“ L'Article 7 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture modifié par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 - art. 173, précise :

« Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage. »

Les architectes et paysagistes du CAUE 66 interviennent auprès des jeunes (à l'école, au collège, au lycée, à l'université même), afin de les sensibiliser à leur cadre de vie et d'en comprendre son évolution, à la qualité architecturale et leur faire découvrir le métier d'architecte.

Pour intéresser élèves et enseignants aux bâtiments et à la ville, au patrimoine local mais aussi aux références contemporaines, à l'ensemble du territoire sans oublier les détails, de construction, d'aménagements...

les CAUE proposent la découverte de l'espace architectural et urbain par :

- l'approche sensorielle et sensible : faire la différence entre voir et observer
- l'apport d'éléments de connaissances pour une compréhension de l'architecture et de la ville
- des rencontres avec des acteurs du cadre de vie : architectes, urbanistes, paysagistes, élus, maîtres d'ouvrage..., ou avec les usagers...
- des ateliers proposant des productions créatives sur l'environnement construit ou d'expérimentation à partir de jeux de construction

Ces façons d'aborder le cadre bâti sont complémentaires. Elles sont organisées et modulées en fonction de l'âge des élèves, pour constituer un projet pédagogique cohérent mis en place avec un ou plusieurs enseignants.

MODALITÉS : Les enseignants prennent contact avec le CAUE 66 et sont dirigés vers le coordinateur des actions pédagogiques. Les projets pédagogiques (sujet, objectifs, nombres et rythme des interventions...), sont élaborés conjointement par l'enseignant et le référent CAUE 66 en fonction des thématiques.

DÉROULEMENT : Les interventions sont ponctuelles ou régulières, adaptées à la demande et au projet. Elles peuvent prendre la forme d'animations en classe (apport de connaissances à partir de diaporamas, ateliers,...), de visites de sites, de rencontres avec des professionnels.

Le CAUE 66 œuvre au quotidien pour sensibiliser le milieu scolaire à l'architecture, au paysage, à l'environnement, pour promouvoir leur qualité toujours en lien avec les particularités locales.

Les architectes et les paysagistes dans les collèges

L'architecture et le paysage font partie intégrante de notre cadre de vie et il nous semble important, conformément à nos missions, que les jeunes collégiens y soient initiés. Le CAUE 66 développe depuis septembre 2019, avec la participation de la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN), du Conseil Départemental et de la DRAC, des actions de sensibilisation au sein des collèges.

L'objectif est de permettre aux collégiens accompagnés de leurs enseignants, de découvrir le patrimoine architectural, urbain et paysager du département lors de visites informatives et de promenades architecturales.

Dès le mois de septembre, les enseignants des collèges ont la possibilité d'accéder à l'ensemble de la programmation et de s'inscrire en ligne via une plateforme dédiée du Conseil Départemental.

La sensibilisation en milieu scolaire

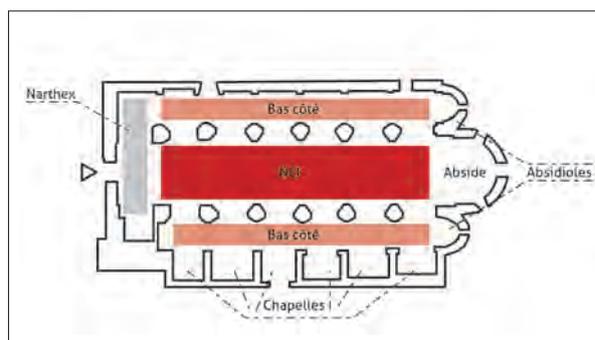
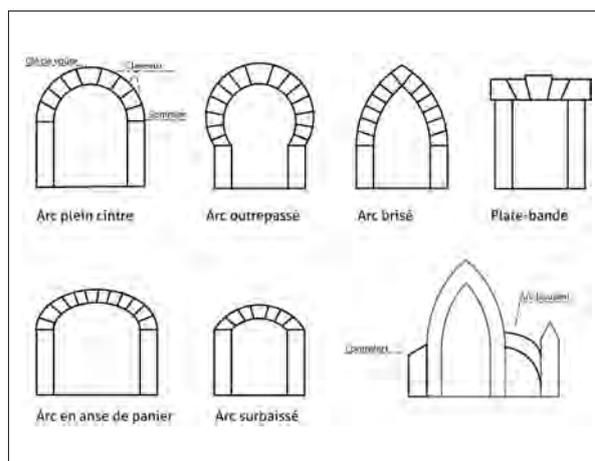
> Actions pédagogiques dans le cadre des actions éducatives du Département à destination des collèges - PDEAC

À partir de septembre 2019

Depuis cette année, le CAUE 66 s'investit auprès du jeune public et multiplie les actions en sa faveur pour acculturer les futurs citoyens à la préservation et l'amélioration de leur cadre de vie. Au travers de différentes actions «Autour de mon collège, il y a...», de visites, d'ateliers sur l'implantation et l'orientation des bâtiments ou lors d'interventions en classe, les architectes et paysagistes du CAUE 66 proposent des animations sur l'architecture, l'urbanisme et le patrimoine, adaptées à chaque âge.



Le CAUE 66 a rencontré, en juillet 2019, le service de la Direction éducation jeunesse et sport du Département, pour un projet pédagogique dans le cadre du PDEAC - Plan Départemental d'Éducation Artistique et Culturelle -.

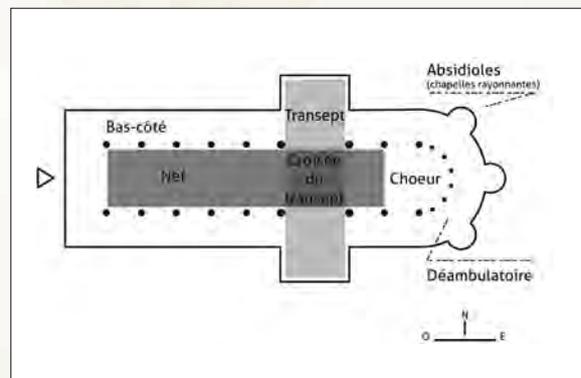
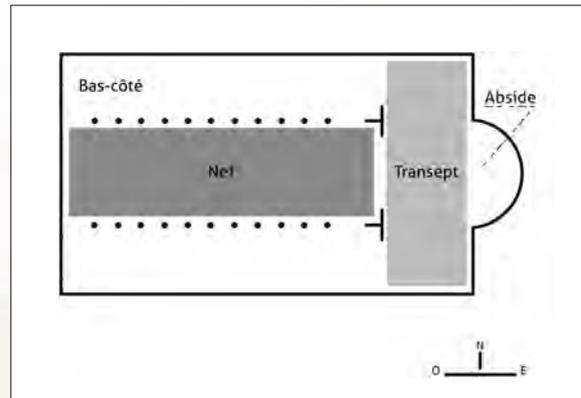
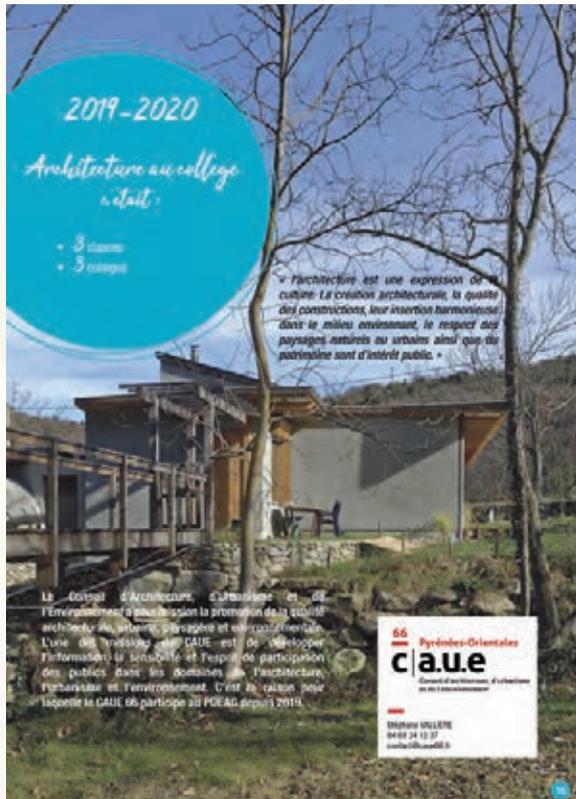


Les architectes du CAUE 66 ont travaillé sur la réalisation de deux fiches pour répondre à l'appel à projet auprès des enseignants des collèges du département :

- « Décrire l'architecture »
- « Les paysages culturels »
(voir ci-contre)

Trois collèges ont répondu à cet appel à projet :

- Collège Saint-Exupéry de Perpignan
- Collège Pons de Perpignan
- Collège Paul Langevin d'Elne



PLAN DÉPARTEMENTAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

ARCHITECTURE AU COLLÈGE 2019-2020

La coordination du dispositif « Découvrir l'architecture » est effectuée par le C.A.U.E (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement).

OBJECTIFS

- Apprendre les bases du vocabulaire architectural
- Développer le sens de l'observation et de l'analyse
- Savoir reconnaître les matériaux de construction
- Rencontrer un architecte (CAUE ou autre)
- Réaliser une exposition des éléments d'architecture du village.

FONCTIONNEMENT

Le dispositif prévoit :

- 16 heures d'intervention pour une classe.
- Deux classes peuvent bénéficier de ce nouveau dispositif.
- Trois temps de rencontres
- Valorisation du travail

Différentes phases jalonnent le projet :

- 1er temps : Visite d'un centre urbain (quartier d'une ville, village) avec apprentissage des bases du vocabulaire descriptif, de la reconnaissance et de l'identification des matériaux.
- 2ème temps : dessiner, photographier, pour illustrer et communiquer.
- 3ème temps : Réalisation d'une exposition sous format web.

Attention ! remplir une fiche d'inscription par classe.

TEMPS FORTS

- Visite d'une ville ou d'un village des Pyrénées-Orientales
- Visites de monuments publics
- Présentation des fiches du CAUE66 « Façades et couleurs traditionnelles des Pyrénées-Orientales »

Contact :
Stéphane VALLIERE
Tel : 04 68 34 12 37
contact@caue66.fr
www.caue66.fr

PLAN DÉPARTEMENTAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

LES PAYSAGES CULTURELS 2019-2020

La coordination du dispositif "les paysages culturels" est effectuée par le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement)

OBJECTIFS

- Apprendre les bases du vocabulaire pour décrire un paysage des P.O
- développer le sens de l'observation et de l'analyse
- Savoir structurer une description de paysage
- Rencontrer un paysagiste-concepteur (CAUE ou autre)
- Connaitre les outils de protection du paysage
- Réaliser une exposition des éléments composant le paysage culturel d'un village

FONCTIONNEMENT

Le dispositif prévoit :

- 16 heures d'intervention pour une classe
- trois temps de rencontres
- valorisation du travail

Différentes phases jalonnent le projet:

- Premier temps: visite de sites avec apprentissage des bases du vocabulaire descriptif
- deuxième temps: dessiner, photographier pour illustrer et communiquer
- troisième temps: réalisation d'une exposition sous format web

Attention ! remplir une fiche d'inscription par classe.

TEMPS FORTS:

- visite d'une ville ou d'un village des Pyrénées Orientales et ses abords
- visites d'un jardin public et d'un jardin privé
- présentation de documentations et d'exposition du CAUE66 sur le thème des paysages
- présentation des sites et paysages protégés dans les P.O

Les animations grand public

>Conférences

Le cycle de conférences du CAUE 66 est programmé à cheval sur deux années 2019/2020.

Conférence

« Du jardin à l'écoquartier, en passant par la cité-jardin »

Cette conférence s'est tenue dans le cadre du Salon « l'Art des Jardins » à Ille sur Têt le 3 mars 2019.

De la place traditionnelle du végétal dans les villes et villages catalans aux « Cités-jardins » espagnoles du début du XX^e siècle.



La conférence a abordé le passé et l'avenir des aménagements paysagers au sein des espaces urbains, publics et privés, en lien avec la question actuelle du réchauffement climatique.

Conférences

« Comment investir le centre ancien ? » et « Réinvestir les espaces extérieurs »

Ces deux conférences ont été données à l'occasion du Salon Viv'Habitat qui s'est tenu à Perpignan du 4 au 6 octobre 2019.



> Expositions

Le CAUE 66 a pour mission de promouvoir la qualité de l'architecture et de l'environnement, notamment en développant l'information, la sensibilisation et l'esprit de participation du public. Ainsi, le CAUE 66 répond à cet engagement en concevant et mettant à disposition des expositions pour tous types de publics. Celles-ci sont destinées à être itinérantes pour une meilleure diffusion et un partage de la culture architecturale sur tous les territoires.

Les expositions du CAUE 66 sont mises à disposition auprès des collectivités, des associations d'intérêt public, des organismes à vocation culturelle, après signature de la convention de prêt.

Les expositions sont très demandées et circulent en des lieux très divers.

Carnet de route des expositions au cours de cette année :

- Exposition « **Ni vu ni connu** » au siège du PNR à Olette du 15 novembre 2018 au 15 mars 2019
- Exposition « **Vivre et Construire avec le Climat** » au siège du PNR à Olette du 15 novembre 2018 au 15 mars 2019, puis empruntée par le collectif ARCHIPULSE dans le cadre des Journées Nationales de l'Architecture en octobre 2019
- Exposition « **Des horts aux jardins familiaux** » à la médiathèque de Collioure du 13 mars au 10 avril 2019, puis en mairie de Vinça en novembre et décembre 2019



Vernissage de l'exposition dans les locaux du CAUE 66

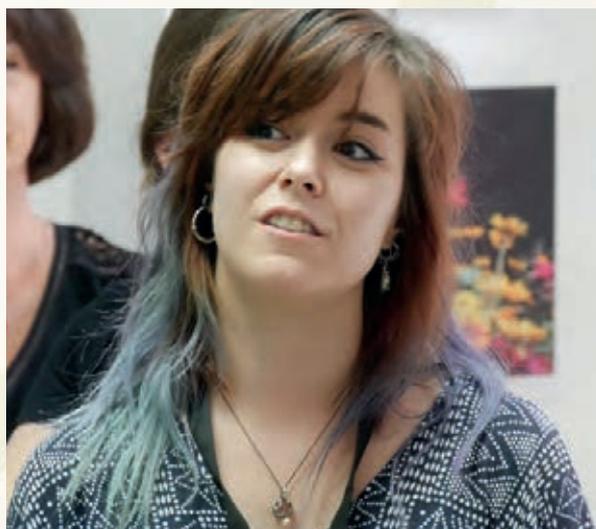
Festival Off de Visa pour l'Image Du 31 août au 14 septembre 2019

Pour la 4^{ème} année consécutive, le CAUE 66 a été sélectionné pour participer au Festival Off.

Lors des trois précédentes éditions, le CAUE 66 avait présenté ses propres photos.

Pour l'édition 2019, le CAUE 66 a choisi d'accueillir le travail d'une jeune photographe Aline HANANEL.

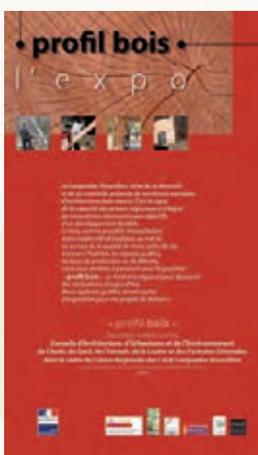
Son exposition, intitulée « **TRAVERSÉE ONIRIQUE** », a été très appréciée par le public venu la découvrir.



La jeune photographe Aline HANANEL

Rappel des expositions disponibles au prêt :

- **« Ni vu ni connu »**
un panorama de maisons « sur mesure » neuves ou réhabilitées
- **« Vivre et construire avec le climat »**
exposition sur l'architecture bioclimatique
- **« Profil bois »**
à la découverte de nombreux exemples d'architecture bois réussis
- **« Des horts aux jardins familiaux »**
exposition sur le monde des jardins
- **« Beaux bourgs »**
un panorama de la diversité de nos centres-bourgs
- **« Jardins et jardiniers »**
découverte de la richesse des jardins privés du département
- **« 100% pierre(s) »**
un panorama de la diversité des constructions en pierre sèche
- **« Quartiers d'éternité... et après ? »**
un panorama de la richesse de nos cimetières



> Forums

> LES JOURNÉES NATIONALES DE L'ARCHITECTURE

Le Ministère de la Culture a initié les Journées Nationales de l'Architecture avec l'objectif de faire naître, au travers d'une manifestation culturelle de grande ampleur, un « désir d'architecture ».

Pour cette édition, le CAUE 66 a proposé les 18 et 19 octobre 2019 trois ateliers :

- Aménager son jardin
- Projet de construction
- Rénover en centre bourg

À l'aide de supports divers, les conseillers architectes et paysagistes ont fait participer le public.



> LES FORUMS



PARTICIPATION AU SALON
« L'Art des jardins » à Ille-sur-Têt
les 2 et 3 mars 2019

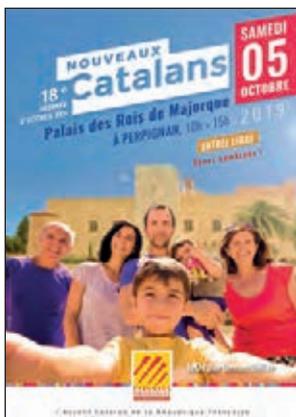
Pour la 4^{ème} année consécutive, le CAUE 66 a participé à cette manifestation. Une exposition a été mise en place et une conférence a été donnée.



Salon Viv'Habitat
Du 4 au 6 octobre 2019

Pour la première fois cette année, le CAUE 66 a participé au salon Viv'Habitat qui se tient chaque année au Palais des Expositions de Perpignan.

> Forums



Journée d'accueil des nouveaux catalans

Le samedi 5 octobre 2019

Comme chaque année, le CAUE 66 a participé à la Journée d'Accueil des Nouveaux Catalans, au Palais des Rois de Majorque.

Cette manifestation est l'occasion pour les particuliers d'aller à la rencontre des techniciens du CAUE 66, et pour ces derniers d'y côtoyer, à chaque édition, une centaine de personnes ayant besoin de conseils. C'est un bon moyen pour le CAUE 66 de se faire mieux connaître d'un large public également constitué d'élus et techniciens du Conseil Départemental.



62^{ème} Congrès des maires, des adjoints et de l'intercommunalité

Le samedi 19 octobre 2019

Pour la première fois, le CAUE 66 a participé au Congrès des maires organisé par l'AMF 66 à Prades. Des contacts ont été établis avec l'AMF 66 pour envisager des actions communes dont la formation des élus et des personnels des collectivités grâce à l'agrément dont dispose le CAUE 66.

Cela a été l'occasion pour les techniciens et les dirigeants présents sur le stand d'aller à la rencontre des élus, de présenter les missions du CAUE 66 et de diffuser largement la documentation à l'attention des élus.





Mission formation et information des professionnels et des élus

La formation est une des missions régaliennes du CAUE 66

Les professionnels, les élus et les maîtres d'ouvrage trouvent auprès du CAUE 66 les moyens de s'informer, de se former dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement.

Les formations dispensées par le CAUE 66 ont pour objectifs de :

- mettre à jour ou approfondir les connaissances des professionnels,
- permettre aux maîtres d'ouvrage publics de mieux connaître leur territoire, ses évolutions et ses enjeux, les démarches et procédures d'aménagement et d'urbanisme, les outils à leur disposition, les techniques les plus appropriées à leurs actions et à l'implication des habitants ou futurs usagers.



Ce que dit la loi :

“

Les CAUE disposent, depuis la promulgation de la loi LCAP du 7 juillet 2016, de l'agrément pour la formation des élus.

Article 84 de la loi LCAP :

« Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement dispose, de droit, de l'agrément mentionné à l'article L 1221-1 du Code général des collectivités territoriales »

Le CAUE 66 met en place régulièrement des journées de formation et de sensibilisation, à l'attention des élus et professionnels pour actualiser les connaissances et encourager la qualité des projets.

Les thèmes traités s'inscrivent dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Ces journées d'études permettent des échanges riches entre élus, techniciens, experts et professionnels.



Participation aux différentes instances

CIAP (Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine)

Le CAUE 66 a participé à la réunion du comité scientifique du 24 janvier 2019 pour le suivi de la mise en place du projet muséographique dans la Casa Xanxo.

Pays Pyrénées-Méditerranée

Lors du Comité technique PCAET (Plan climat-air-énergie territorial) n° 4 en date du 25/01/2019, les éléments abordés ont été les suivants :

- Retour sur les 4 forums de concertation multi-acteurs
- Présentation du plan d'actions du Pays et des objectifs chiffrés consolidés à l'échelle Pays
- Articulation du suivi et de la mise en œuvre du PCAET

ARS (Agence Régionale de Santé)

- Rencontre en janvier 2019 pour relais sur le site internet du CAUE 66 de la campagne de sensibilisation au radon
- Réunions d'échanges sur le radon

DDTM

Participation aux réunions pour avis sur les projets éoliens à la demande du Pôle ENR (Énergies renouvelables)

UDAP et SOLIHA

Réunions de concertation pour la restauration de façades sur la commune de Vinça

Comité technique réhabilitation du phare du Cap Béar à Port-Vendres

Le conservatoire du littoral a missionné une équipe d'étude pluridisciplinaire et expérimentée dans la valorisation de sites fragiles et contraints pour élaborer un schéma de valorisation culturelle et touristique du site et du phare du Cap Béar qui permettrait de fédérer les différents acteurs publics et privés du territoire.

Recrutement nouvel animateur du patrimoine PAHT Vallées catalanes Tech et Ter

Sélection de candidats pour le poste d'animateur du patrimoine des vallées du Tech et Ter

Création et aménagement muséographique de l'exposition permanente du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine de la Bernède à Prats-de-Mollo

Réunion technique dans le cadre des différents centre d'interprétation. Plusieurs sites (siège à Prats-de-Mollo), présentation du projet muséographique par le bureau d'études. Suggestions, commentaires sur le projet présenté.

Département : réunion stratégie départementale tourisme et loisirs

Le CAUE 66 est membre du Conseil d'administration de l'Agence Départementale du Tourisme (ADT) et assiste donc aux assemblées générales. Il assiste également aux réunions techniques et comités de pilotage sur des thématiques de développement touristique à l'échelle du département (notamment œnologie, tourisme etc...).



APVA (Association du Pays de la Vallée de l'Agly)

▪ Comités techniques et de programmation

LEADER du GAL

- Restauration et réhabilitation du moulin à eau de Clairac
- Travaux de réfection de la toiture de l'église de Caramany

▪ Atelier de travail «Élaboration d'une stratégie concertée de renforcement et de développement de la centralité de 10 centres-bourgs de la vallée de l'Agly» à Estagel le 27/11/2019

Saint-Paul-de-Fenouillet, Maury, Caudiès-de-Fenouillèdes, Latour-de-France, Estagel, Vingrau, Cases-de-Pène, Pia, Salses-le-Château et Fitou (Aude).

Il s'agissait de la troisième commission de travail : présentation de la procédure par l'AURCA puis présentation des projets par les représentants des communes concernées.

Programme Nowatt Tour 2019

Dans le cadre du projet de la Région de devenir la première région à énergie positive, l'AREC (Agence Régionale Énergie Climat) Occitanie, accélérateur de la transition énergétique, a préparé le Nowatt Tour dans le but de faire découvrir les entreprises du département des Pyrénées-Orientales favorisant cet objectif. Le CAUE 66 a participé à la première partie de ce tour afin de rencontrer les partenaires et de favoriser de futurs échanges dans le cadre de la transition énergétique.

Les guides réalisés pour les élus et les professionnels

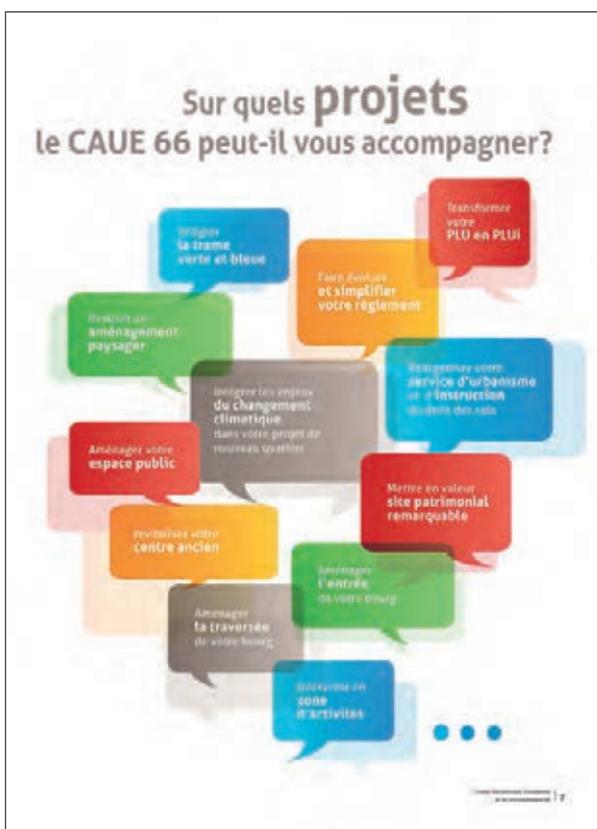
>Guide

« LE CAUE 66 POUR LES ÉLUS »

Afin de rendre ses missions plus lisibles et accessibles, le CAUE 66 s'est doté en 2019 de nouveaux outils de communication.

Il a semblé essentiel de proposer un outil à l'attention des élus locaux pour apporter une meilleure connaissance du CAUE 66 et des missions qui lui sont confiées.

Ce livret a pour objectif de présenter les services que peut apporter le CAUE 66 aux différentes communes du département : accompagnement de proximité, technique et culturel, travail d'expertise et de pédagogie, conseils « sur mesure » du simple prédiagnostic à la définition d'une stratégie d'aménagement.



66
— Pyrénées-Orientales
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

le c|a.u.e. 66 pour les Élus

CONSEIL & ACCOMPAGNEMENT
CULTUREL ET TECHNIQUE
INFORMATION | SENSIBILISATION
FORMATION



>Plaquette

« FAÇADES ET COULEURS DU BÂTI ANCIEN »

Le CAUE 66 est très régulièrement sollicité par les communes et communautés de communes concernant leurs documents d'urbanisme (PLU, PLUi, etc.). Beaucoup d'élus sont en demande de nuanciers couleurs. En 2016, afin de répondre à cette demande récurrente, le CAUE 66 a réalisé une plaquette sur le thème : « les façades et leur mise en valeur pour le bâti ancien », à l'échelle du département.

Depuis, le CAUE 66 a été sollicité par le PNR des Pyrénées catalanes pour adapter cette étude au bâti ancien de son territoire. Une réédition géographique a alors été proposée afin de distinguer des territoires à l'architecture marquée. En 2019, le CAUE 66, en collaboration avec l'UDAP et le PNR, a réalisé un important travail de recensement et d'observation du bâti ancien sur le territoire du PNR.

Ce travail permettra, en 2020, la création d'une plaquette composée de 3 parties :

- La première partie permet de découvrir la manière dont est constituée une façade tout en apportant du vocabulaire technique :
 - les matériaux qui la composent
 - les techniques de construction (constituante visible sur l'architecture souvent vernaculaire de notre territoire).

- La deuxième partie dresse un état des lieux des techniques et couleurs employées traditionnellement. Ce travail permettra de mettre en valeur les façades du XVIII^e siècle jusqu'au début du XX^e siècle en fonction des territoires. Elle est limitée à la plaine et aux piémonts
- La troisième partie s'adresse aux territoires de montagne

Il s'agit, à travers ce guide de réaliser une campagne de sensibilisation auprès des maîtres d'œuvre et des élus pour que ceux-ci intègrent les caractéristiques paysagères et patrimoniales propres au contexte de leur commune ou de la commune où ils interviennent. Les gammes de couleurs s'établissent à partir des singularités du territoire, elles sont des marqueurs identitaires et culturels.

Après la conception de ce guide sur « les Façades et couleurs du bâti ancien », le CAUE 66 va réaliser une exposition éponyme.





Les outils de communication

Le CAUE 66 exprime de plus en plus sa volonté d'interagir avec le public. Constamment connecté, il utilise les outils numériques pour partager son travail, ses actions et ses missions :

- **Le site Internet** reste un outil complet pour informer le public et partager tout type de documents (photos, articles, liens, vidéos...). En 2019, plus de 3 000 visiteurs ont consulté le site du CAUE 66 et plus de 11 000 pages ont été vues (soit 13,5% d'augmentation par rapport à l'année précédente).

- **La page Facebook** compte actuellement plus de 1 280 abonnés, qui aiment, partagent et réagissent aux publications.

- **La newsletter du CAUE 66**

Au dernier trimestre 2019, le CAUE 66 a initié la réalisation de newsletters à l'attention des particuliers, des professionnels, et des administrateurs.

- **La charte graphique**

L'identité du CAUE 66 a été repensée pour apporter un nouvel élan à la structure avec le choix de couleurs identifiables apposées sur les divers supports de communication et de travail.

Les cartes de visite et les plaquettes à destination du public ont été remises à jour et de nouveaux éléments de communication ont été mis en place, notamment l'acquisition d'un Rollup, indispensable pour annoncer la présence du CAUE 66 sur les salons ou autres événements publics. Dans cette optique de visibilité, le logo du CAUE 66 a également été apposé sur les portières, le capot et la vitre arrière du véhicule de service.



La valorisation dans les médias

Les permanences architecturales dispensées en mairies, communautés de communes et dans les locaux du CAUE 66 sont un véritable atout à mettre en valeur dans les médias. Les sites Internet et réseaux sociaux associés à ces structures relayent également l'information auprès d'un autre public.



Réunion de travail & visite architecturale et paysagère des aménagements réalisés à Saint-André sur les conseils du CAUE

Lundi 25 novembre 2019, Francis MANENT, Maire de Saint-André et Marie-Pierre SADOURNY, Présidente du CAUE, ont présenté, dans les locaux de la mairie, les réalisations issues de la collaboration entre la commune et le CAUE depuis une trentaine d'années. L'opération phare de ce travail commun est l'aménagement de la Place Arago et ses alentours.

Les élus du territoire et les membres du Conseil d'Administration du CAUE étaient conviés à cette rencontre qui s'est terminée par une visite guidée par le maire et la responsable du service espaces verts, des différents aménagements. [En savoir plus.](#)

Quelques photos de la rencontre



Dans les locaux de la mairie de St-André, salle du Préau



La nouvelle Place Arago



Le parc

Actualités

L'exposition "HORTS & JARDINS" voyage ! Elle est actuellement visible à la salle des fêtes de Vinça





A - 19ème siècle - Architect

1-11 1-15

FENDY VAN DE VELL

Symbolic Architecture

I: architecture au XIXe siècle

A - L'architecture des villes

A Architecture dans le monde

A

Cobsey / Institut National

LES GRANDES
INDUSTRIELLES

A - 20ème siècle - Archi contemporaine

Les Post-modernes

Tudo Postmodern

Architecture (Part 1)

Architecture (Part 2)

A - Dictionnaires

A - Sensibilisation scolaire

A - Parcours (Part 1)

A - Monographies d'architectes

REGION

REUNION

Documentation, Centre de ressources

Dans le cadre de ses missions de conseil et d'information à destination des particuliers, des collectivités, des professionnels, le CAUE 66 met à disposition du public un fonds documentaire, spécialisé dans les domaines de l'architecture, de la construction, du patrimoine bâti, du paysage, de l'aménagement et de l'urbanisme. Régulièrement de nouveaux ouvrages sont acquis, permettant aux collaborateurs d'approfondir leurs connaissances et aux visiteurs de découvrir un large choix de documents spécifiques.

Le fonds documentaire du CAUE 66 est varié pour répondre à ses différentes missions dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme et du paysage.

Il est constitué essentiellement :

- d'ouvrages (près de 1 800 références),
- de revues, actuelles et anciennes
- de fiches conseils, guides et publications
- d'expositions, réalisées sur des thématiques variées

Le CAUE 66 est abonné aux revues suivantes :

- À VIVRE,
- URBANISME,
- SÉQUENCES BOIS

ainsi qu'au journal l'INDÉPENDANT au format numérique.

Ces documents sont à la disposition du public et des collectivités gratuitement et sont consultables sur place, sur simple demande.

Le centre de documentation accueille le public au sein des locaux du CAUE 66 :

de 9h à 13h et de 14h à 18h, sur rendez-vous.

Projet 2020

Depuis la création du CAUE 66, il n'existait pas de méthode de gestion partagée de la documentation. Il a été décidé de mettre en place une méthode de classement simple mais rigoureuse, afin de rendre chaque type de documentation accessible à tous afin d'éviter que chacun ne s'isole dans son système de rangement, en perdant du temps, comme c'était le cas jusqu'alors. L'idéal serait de pouvoir disposer de l'appui d'un documentaliste pour mettre en place un système de classement informatique performant.

En 2020, le CAUE 66 souhaiterait pouvoir accueillir un stagiaire pendant quelques mois pour mettre en place une base de données et ainsi rendre accessible la documentation du CAUE 66 par toutes les méthodes et outils traditionnels et actuels à la fois pour l'équipe technique du CAUE 66 et, en accès réservé, pour différents types de publics (particuliers, collectivités, professionnels, réseau CAUE...).

Lexique

ADT : Agence départementale du tourisme

AMF 66 : Association des maires, des adjoints et de l'intercommunalité des Pyrénées-Orientales

AMI : Appel à manifestation d'intérêt

APVA : Association du pays de la vallée de l'Agly

AREC : Agence régionale énergie climat

ARS : Agence régionale de Santé

ASPECTS : Association pour la sauvegarde du patrimoine et de l'environnement de la chapelle et du territoire de Séquère

AURCA : Agence d'urbanisme catalane

BTS : Brevet de technicien supérieur

CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

CC : Communauté de communes

CD : Conseil départemental

CIAP : Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine

COFIL : Comité de pilotage

CUPMM : Communauté urbaine Perpignan Méditerranée métropole

DASEN : Directeur académique des services de l'éducation nationale

DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

ENR : Energies renouvelables

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

ESDAC : Ecole de design, d'arts appliqués et de communication

GAL : Groupe d'action locale

LEADER : Liaison entre actions de développement de l'économie rurale

MIQCP : Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques

NRO : Nœud de raccordement optique

OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat

PAHT : Pays d'art et d'histoire transfrontalier

PCAET : Plan climat air énergie territorial

PDEAC : Plan départemental d'éducation artistique et culturelle

PLU : Plan local d'urbanisme

PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal

PNR : Parc naturel régional

PPR : Plan de prévention des risques

RLPI : Règlement local de publicité intercommunal

SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté

SMCGS : Syndicat mixte Canigou grand site

SOLIHA : Solidaires pour l'habitat

TA : Taxe d'aménagement

UDAP : Union départementale de l'architecture et du patrimoine

UDSIS : Union départementale scolaire et d'intérêt social

ULIS : Unité locale pour l'inclusion scolaire

ZAC : Zone d'aménagement concerté

66
— **Pyrénées-Orientales**

c | a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

11 rue du Bastion St-François ■ 66000 PERPIGNAN

Tél. : 04 68 34 12 37 ■ contact@caue66.fr

www.caue66.fr

Illustrations et photographies : CAUE 66

Conception graphique : www.gedge-graphiste.com

Impression : Imprimerie Catalane - 04 68 51 35 26